



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCOLE

DE LA

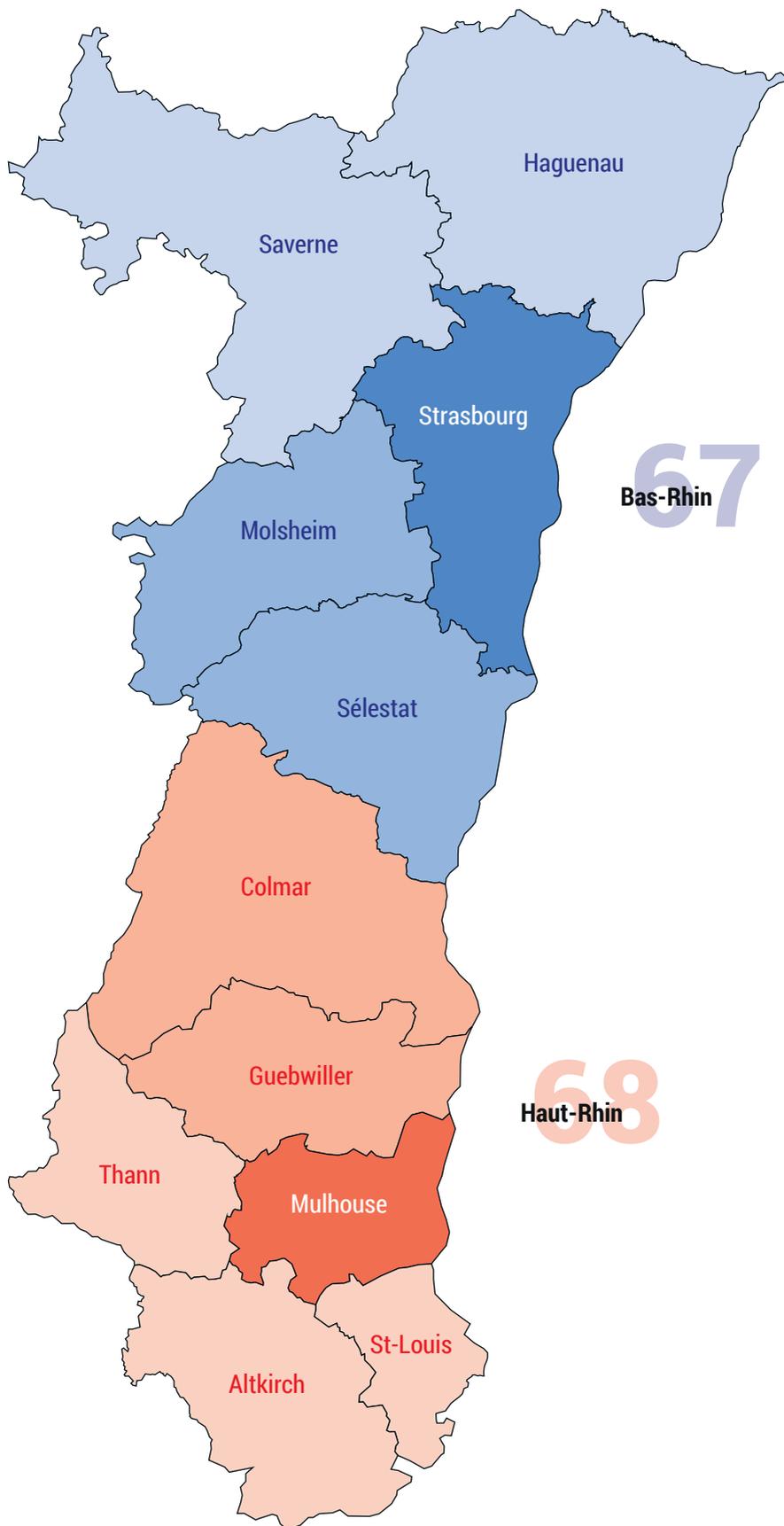
**Année scolaire
2021 - 2022**

RÉPUBLIQUE



L'ACADÉMIE

DE STRASBOURG





ÉDITO DE LA RECTRICE ÉLISABETH LAPORTE

Notre pays, comme le reste de la planète, est confronté depuis dix-huit mois à une crise sanitaire sans précédent, elle nous touche sur les plans personnel et professionnel. Nous avons su démontrer une forte capacité d'adaptation pour préserver l'instruction durant cette crise, maintenir les écoles et les établissements scolaires ouverts le plus longtemps possible et assurer un service public d'éducation de qualité. Si cette crise a été source de contraintes et de complexités, en lien avec la mise à distance des personnels, elle aura aussi, positivement, accéléré l'acquisition de certains gestes professionnels et le développement rapide de nouvelles compétences.

Nous avons collectivement assuré la continuité du service public d'éducation, grâce à l'attachement de l'ensemble des personnels aux valeurs qui nourrissent notre institution, grâce à leur cohésion et à leur sens des responsabilités. La nation peut être fière de ce que les personnes composant le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ont permis.

Au cours de la dernière année scolaire, la république française aura été marquée par un drame particulièrement effroyable : l'assassinat d'un professeur d'histoire dans l'exercice de ses fonctions. Cette tragédie aura révélé l'immensité de la tâche aujourd'hui, pour faire de tous les enfants et des jeunes de notre pays, oui, tous sans exception, des républicains.

Sans pour autant reléguer ce drame dans l'oubli, l'institution s'est relevée, décidée à combattre tous les obstacles qui se dressent sur le chemin de la connaissance, du discernement, du respect et des libertés.

Les deux objectifs qui président à notre action collective, à savoir la réduction des inégalités et l'élévation du niveau de qualification, doivent continuer d'irriguer la nouvelle année scolaire qui s'ouvre devant nous. La circulaire de rentrée nous

fixe très précisément les quatre dimensions essentielles qui vont structurer notre action commune : l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général, l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et à la société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste, l'École où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont le moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'école inclusive, l'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée. Bien évidemment, dans l'académie de Strasbourg, la déclinaison de ces objectifs en actions pédagogiques et éducatives n'est possible que grâce à vous, femmes et hommes qui travaillez au sein de notre institution : à cet égard, la toute nouvelle feuille de route RH de l'académie constitue un levier précieux pour agir sur le cadre de travail et les relations sociales qui le composent.

Nous aurons encore à nous préoccuper de protocoles sanitaires et de continuité pédagogique, l'importance est réelle.

Mais cette pandémie ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : nous sommes au service des enfants et des jeunes de notre académie, confiés en totale confiance par leurs parents. Notre action, individuelle et collective, se mesure à l'aune de l'attention que nous portons à chacun d'eux, à leur bien-être, leurs savoirs, leur capacité à penser par eux-mêmes, leur aptitude à se projeter dans l'avenir et à construire un monde de paix dans lequel chacun doit trouver sa place.

Voilà la mission assignée à l'École de la République, nous en portons tous une part de responsabilité.

Elisabeth Laporte
Rectrice de l'académie de Strasbourg



SOMMAIRE

— ÉDITO	1
— SOMMAIRE	3
— 1. LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE	
1.1 Les chiffres clés	7
1.2 Le premier trimestre dans l'académie	8
1.3 Les mesures sanitaires de lutte contre la pandémie	10
1.4 Les moyens de la rentrée	14
— 2. LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	
2.1 Consolider les principes Républicains à l'école	18
2.2 Transmettre et faire partager la laïcité	20
2.3 Protéger chacun	24
2.4 Apporter une culture humaniste à chaque élève	26
2.5 Favoriser l'engagement de chacun	30
2.6 Se préparer à la vie civique avec le SNU	32
— 3. LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE	
3.1 Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux	36
3.2 La refonte de l'orientation	39
3.3 La voie professionnelle	42
3.4 Elargir ses horizons	45
— 4. L'ÉGALITÉ DES CHANCES	
4.1 Développer un grand service public de l'école inclusive	49
4.2 Ne laisser aucun jeune sans solution	51
4.3 Viser les sommets grâce aux internats d'excellence	54
— 5. L'ÉPANOUISSEMENT DANS TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT	
5.1 Continuer d'apprendre pendant les vacances	58
5.2 Le plan mercredi	59
5.3 S'épanouir par le sport	61
— 6. UN MILLION D'HOMMES ET DE FEMMES ENGAGÉS	
6.1 Transformer les ressources humaines	66
6.2 Rapprocher l'institution de ses personnels	68

1.



LA RENTRÉE

DANS L'ACADÉMIE



CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG



LES ÉLÈVES

329 131

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾

176 504 élèves du premier degré

152 627 élèves du second degré

dont **91 191** collégiens
et **88 413** lycéens
(dont **17 966** lycéens professionnels)

4 672 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ⁽²⁾



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

266

écoles et établissements du second degré publics et privés ⁽²⁾

dont **214** écoles et établissements du second degré publics

1 340 écoles

170 collèges

97 lycées et Erea*

dont **22** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté



LES ENSEIGNANTS

24 068

agents de l'éducation nationale enseignent à des élèves des premier et second degrés ⁽²⁾



L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES ⁽²⁾

Premier degré public et privé

23,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

22,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

Second degré public et privé

25,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾

20 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

31,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée



LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

89,9 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

95,2 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁵⁾

7 000
euros par élève
du premier degré

8 790
euros par collégien

11 300
euros par lycéen
général et technologique

12 740
euros par lycéen
professionnel

(1) Public et privé, prévision rentrée 2021

(2) Rentrée 2020

(3) Hors Segpa

(4) Session 2020, données provisoires

(5) Année civile 2019, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine,
les départements et régions d'outre-mer.



1.1 - LE PREMIER TRIMESTRE DANS L'ACADÉMIE

— SEPTEMBRE

13 septembre au 2 octobre
Semaine de l'engagement

16 au 22 septembre
Semaine européenne de la mobilité

Vendredi 17 septembre
Opération "Levez les yeux"
(journées du patrimoine)

18 septembre au 2 octobre
Semaine européenne du développement durable

Mercredi 22 septembre
Journée nationale du sport scolaire

— OCTOBRE

1er au 11 octobre
Fête de la science

4 au 8 octobre
Semaine de la démocratie scolaire

5 au 9 octobre
Semaine école-entreprise

Samedi 9 octobre
Journée mondiale du handicap

11 au 17 octobre
Semaine du goût

— NOVEMBRE

Jeudi 4 novembre
Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école

Samedi 20 novembre
Journée internationale des droits de l'enfant

22 au 28 novembre
Semaine de l'industrie

— DECEMBRE

Vendredi 3 décembre
Journée internationale des personnes handicapées

Jeudi 9 décembre
Journée de la laïcité

— LE LYCÉE D'EUROPE DU 12 AU 19 FÉVRIER 2022

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la DGESCO lancera un événement destiné aux élèves européens intitulé Lycée d'Europe.

L'ambition est de créer un rendez-vous annuel à l'attention des lycéens des 27 pays membres de l'Union européenne destiné à renforcer leur connaissance de l'Union et à développer un sentiment d'appartenance. La première édition, du 12 au 19 février 2022, réunira à Strasbourg plus de 80 lycéens européens et leurs professeurs afin de les faire réfléchir et travailler sur la construction d'une société européenne qui partage une histoire, des cultures et des modes de vie, des enjeux et des défis politiques communs. Pendant une semaine, les élèves et les professeurs bénéficieront de conférences de haut niveau, visiteront les institutions européennes et les lieux emblématiques de l'histoire européenne, échangeront avec des personnalités engagées dans la vie de l'Europe (élus et fonctionnaires européens et locaux, experts, grands témoins, citoyens).

— L'INAUGURATION DU LYCÉE FRANCO-ALLEMAND

A partir de la rentrée scolaire 2021, le LFA de Strasbourg proposera, pour les élèves qui débiteront leur parcours en 6e, un parcours sécurisé jusqu'à la terminale.

Au quotidien, les élèves français et allemands apprendront ensemble avec des professeurs français et allemands, chacun enseignant dans sa propre langue et selon la tradition pédagogique de son pays, sur la base de programmes spécifiques répondant aux exigences et objectifs des deux systèmes éducatifs.

A la fin de leur parcours au LFA, les élèves passeront le baccalauréat spécifique franco-allemand, reconnu en France comme en Allemagne. A ne pas confondre avec l'Abibac.

— CONCOURS LA MARSEILLAISE EST À NOUS

Le concours La Marseillaise est à nous ! s'inscrit dans le cadre d'une exposition majeure dénommée La Marseillaise et déclinée de manière différente dans trois institutions muséales tout au long de la saison 2021 et 2022: au Musée d'Art moderne et contemporain de la Ville de Strasbourg, l'exposition se tiendra du 5 novembre 2021 au 20 février 2022.

En écho à cette l'exposition qui retrace l'histoire riche et mouvementée de l'hymne français, le concours vise à encourager une réappropriation de ce chant sous l'angle de la création littéraire et sonore. Il s'adresse à tous les élèves de l'académie, du premier et du second degré.

— L'ANNÉE DE LA BIOLOGIE

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Éducation nationale et le CNRS pour mettre en lumière les enjeux de la recherche en biologie, l'année 2021-2022 a été désignée «Année de la biologie». Elle se traduira par des événements scientifiques à destination des enseignants et des élèves : visites de laboratoires, conférences scientifiques, rencontres avec des chercheurs...

L'année 2021-2022 a été désignée «année de la biologie» afin de mettre en lumière les enjeux actuels de la recherche en sciences biologiques.

L'année 2022 marque le 200^e anniversaire de la naissance de Loui Pasteur.



1.2 - LES MESURES SANITAIRES DE LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE

2020-2021 CE QUI A CHANGÉ

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

— LES MESURES SANITAIRES DE LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE

Les campagnes de dépistage

Les infirmières et infirmiers ont assuré l'accompagnement, le suivi, la supervision des campagnes de dépistage du virus de la covid du mois de novembre 2020 au mois de juin 2021.

Selon le public ciblé il s'agissait de :

- **Tests salivaires : élèves du premier degré : 118 170 tests réalisés pour l'académie**
- **Tests antigéniques : adultes et élèves du second degré : 8 923 tests dans le Haut-Rhin et 5 437 tests dans le Bas-Rhin soit 14 360 tests pour l'académie**
- **Autotests : lycéens : 6 779 tests supervisés**

L'éducation aux gestes barrières et au port du masque

En raison de la crise sanitaire, les approches éducatives et préventives se sont imposées aux équipes éducatives dans tous les établissements scolaires. Les personnels de santé, infirmiers et médecins ont animé dans les établissements des séances dédiées pour promouvoir les gestes barrières, superviser l'apprentissage du lavage des mains ou de l'utilisation du gel hydro alcoolique et du bon usage de la pose et de la dépose du masque.

Ces mesures seront probablement à nou-

veau préconisées, selon l'évolution de la situation sanitaire, dès la rentrée 2021. Elles feront l'objet de mesures d'accompagnement de la part des professionnels de santé.

Le suivi et l'accompagnement des cas covid avérés et du contact tracing

Des protocoles ont été élaborés conjointement entre l'Éducation nationale et l'ARS Grand Est ainsi que l'assurance maladie. Ils explicitent la prise en charge des cas avérés ainsi que les modalités du contact tracing pour circonscrire rapidement la circulation virale et prévenir l'apparition de clusters. Ces mesures ont été primordiales pour maintenir ouvertes les écoles, collèges et lycées durant l'année scolaire 2020-2021. Les médecins et les infirmiers ont été au cœur de ces dispositifs, ils assurent la liaison entre l'Éducation nationale et les instances sanitaires mais également avec les équipes éducatives et les familles. Ces mesures seront probablement à nouveau préconisées, selon l'évolution de la situation sanitaire, dès la rentrée 2021.

La vaccination

La vaccination est accessible aux enfants et adolescents de plus de 12 ans depuis le 15 juin 2021. Les équipes éducatives, dont les professionnels de santé, sont en accompagnement des élèves pour leur permettre de se construire, par-eux-mêmes, une opinion éclairée sur la vaccination. L'éducation nationale, sans être prescriptive, contribue à éclairer cette décision. Au-delà de cette mission éducative, les équipes santé seront peut-être amenées à développer d'autres engagements pour répondre au besoin vaccinal selon les préconisations interministérielles.

— ASSURER UNE RENTRÉE SÉRIEUSE ET ACCUEILLIR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE DÈS LE 2 SEPTEMBRE

Les élèves, vaccinés ou non, sont accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette doctrine d'accueil peut toutefois être adaptée en fonction de la circulation du virus et tenir compte de la gravité de la situation sanitaire de certains territoires conformément au protocole prévu pour l'année scolaire 2021-2022.

L'objectif est qu'à la rentrée, le plus grand nombre d'élèves soit accueilli dans les écoles, les collèges et les lycées sur l'ensemble du temps scolaire, pour un enseignement en présentiel.

La communauté éducative s'est mobilisée pour :

- assurer l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien-être des élèves
- limiter les fermetures de classe
- faire de l'enseignement hybride, combinant enseignement en présentiel et à distance, une solution de dernier recours
- limiter au maximum la circulation du virus en milieu scolaire
- inciter à la vaccination des 12 ans et plus.

— UN PROTOCOLE POUR ASSURER LA PROTECTION DE TOUS DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la rentrée se fait dans le respect des règles sanitaires.

Quatre niveaux sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation

nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour les différentes échelles territoriales (département, académie, région, national) et de l'évolution des mesures prises dans les autres secteurs d'activité.

En fonction de la situation épidémique des territoires, le passage d'un niveau du protocole à un autre pourra être déclenché au niveau départemental, académique, régional ou national afin de garantir une réponse rapide, adaptée et proportionnée.

— LES OBJECTIFS

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

LES PASSEURS DE PRÉVENTION

C'est fin septembre 2020, dans le contexte d'un regain d'épidémie au niveau local et face au constat d'un relâchement de l'application des mesures de protection chez les élèves, qu'est née l'idée des Passeurs de prévention.

A l'image des ambassadeurs contre le harcèlement, ce projet s'appuie sur le principe de la prévention entre pairs afin de mobiliser des élèves volontaires pour la prévention sanitaire, la promotion et le respect des gestes barrières à différents moments et endroits de la journée des élèves, y compris hors de l'établissement.

L'objectif est de faire de ces Passeurs de prévention des relais de bonnes pratiques auprès de leurs camarades, avec bienveillance, lorsque la vigilance des adultes ne peut s'exercer, dans la cour, dans les couloirs, aux abords des établissements, à l'extérieur...

— LES SCÉNARIOS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau jaune
- niveau 3 / niveau orange
- niveau 4 / niveau rouge

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire sera fonction de la situation épidémique à cette date et sera indiqué préalablement à la reprise des enseignements.

— POURQUOI VACCINER LES ADOLESCENTS DE 12 À 18 ANS ?

Pour stopper la pandémie et retrouver une vie normale, les chercheurs et laboratoires du monde entier se sont mobilisés pour développer des vaccins contre la Covid-19.

La vaccination des adolescents présente plusieurs bénéfices :

- elle protège des formes graves d'infection mais aussi du « covid long »
- elle contribue à maintenir un maximum d'enseignement en présentiel et, à terme au retour à un fonctionnement habituel des écoles, collèges et lycées permettant :
 - d'offrir des conditions optimales de réussite des élèves et de lutter contre le décrochage ;
 - de favoriser le bien-être des élèves grâce à un retour apaisé en collectivité ;
 - de limiter les risques pour les personnels, les élèves et leurs proches.
- elle constitue une mesure sociétale de santé publique et de protection de l'ensemble de la population en limitant la dynamique de transmission du virus.

Comment les adolescents de 12 à 18 ans peuvent se faire vacciner ?

Les adolescents peuvent se faire vacciner comme les adultes dans le centre de vaccination de leur choix mais aussi par un médecin, un pharmacien ou un infirmier.

Une offre de vaccination est également proposée dans les établissements scolaires pour faciliter la vaccination des collégiens et lycéens. Différentes modalités peuvent être mises en place : créneaux dédiés dans des centres de vaccination situés à proximité immédiate des établissements ou vaccination dans des centres éphémères à proximité des établissements, ou vaccination au sein des établissements par des équipes dédiées intervenant habituellement dans les centres de vaccination. Si l'intervention d'une équipe de vaccination sur site est impossible ou le centre de vaccination trop éloigné, l'établissement pourra organiser le déplacement des élèves vers un centre de vaccination.

Les adolescents de 12 à 15 ans auront besoin de l'accord de l'un des deux parents pour se faire vacciner contre la covid-19 (une autorisation parentale devra être remplie et signée par l'un des deux parents). Pour les adolescents de 16 ans et plus, l'autorisation parentale n'est pas nécessaire.

Aider les élèves à forger leur propre opinion sur la vaccination

La démarche de se faire vacciner reste un choix personnel, sous réserve de l'autorisation parentale pour les mineurs de moins de 16 ans. L'Éducation nationale doit toutefois, sans être prescriptive, contribuer à éclairer cette décision.

Des ressources sont mises à disposition des professeurs sur le site Eduscol.

En se plaçant dans une perspective scientifique, les professeurs de Sciences de la vie et de la terre de l'académie de Strasbourg sont invités à expliquer ce qu'est un virus, et quelles sont les armes pour le combattre. Leurs propos s'inscrivent dans le cadre des programmes disciplinaires. Ils sont accompagnés dans cette démarche par les personnels de santé scolaire.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

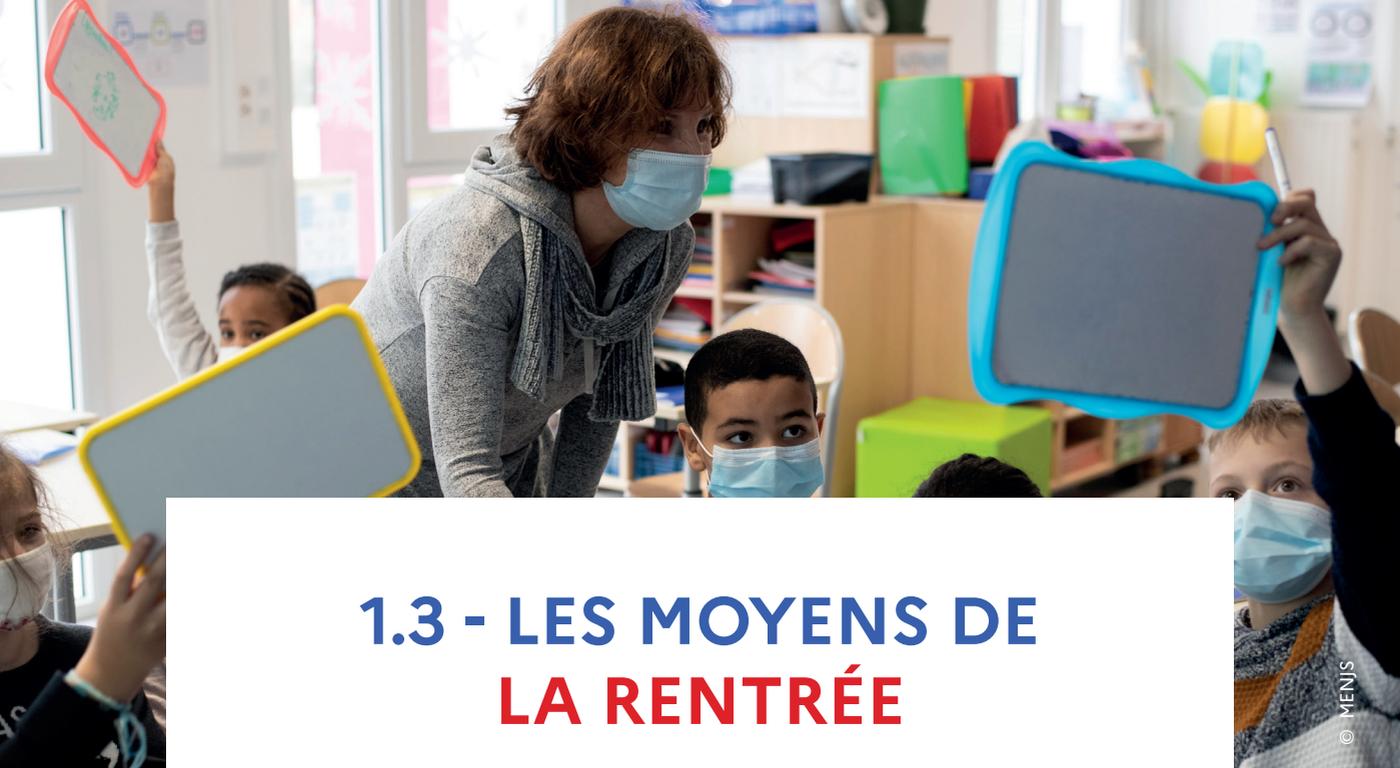


© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021



**Tous vaccinés,
tous protégés.**

Prenez rendez-vous
sur www.sante.fr



1.3 - LES MOYENS DE LA RENTRÉE

2020-2021 CE QUI A CHANGÉ

Dans le 1er degré entre 2017 et 2020 la masse salariale a augmenté de 6,11% alors que les effectifs ont baissé de 2,31%.

Dans le second degré sur la même période, la masse salariale a augmenté de 2,72% alors que les effectifs d'élèves ont augmenté de 0,91%

La rentrée 2021 s'inscrit dans un contexte de poursuite des politiques engagées qui visent à élever le niveau des élèves et réduire les inégalités sociales. Des moyens supplémentaires ont été alloués à l'académie dans le premier et dans le second degré.

— LA PRIORITÉ RÉAFFIRMÉE AU PREMIER DEGRÉ

En dépit d'une baisse prévisionnelle des effectifs dans le premier degré (-2 489 élèves), l'académie de Strasbourg bénéficie à la rentrée 2021 de 95 emplois supplémentaires pour la rentrée 2021.

Ces moyens permettront de consolider la politique engagée en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, et de la justice sociale. Des indicateurs traduisent cette politique volontariste pour le premier degré :

- L'augmentation du nombre de classes dédoublées en grande section, CP et CE1 REP et REP+.

Un nombre de classes dédoublées est aujourd'hui de 663 classes.

- La diminution du nombre d'élèves par classe : 22,15 en moyenne en 2021 (23,29 en 2017),

- La progression constante du taux d'encadrement (prévu à 5,58 enseignants pour 100 élèves)

Les directeurs d'école disposeront de temps de décharge supplémentaire pour piloter leur école. A cette rentrée, cette mesure coûte 13 ETP.

— DANS LE SECOND DEGRÉ

La variation positive de 18 emplois des moyens d'enseignement à la rentrée 2021 a contribué à maintenir les taux d'encadrement dans les collèges et lycées, selon le principe de l'allocation progressive des moyens en fonction de l'indice de position sociale (IPS) des familles.

Les actions engagées ont ainsi été poursuivies :

- Soutien aux politiques ancrées dans les territoires, et notamment la politique linguistique avec les dispositifs bilangues et les dispositifs bilingues ou encore l'accompagnement des lycées éloignés des centres urbains,
- Accompagnement des projets des collèges situés en REP et REP+,
- Poursuite de la prise en compte des besoins éducatifs particuliers avec l'ouverture programmée de 6 dispositifs UPE2A et 6 ULIS à la rentrée 2021 (202 heures) ce qui conduira à la présence de 168 dispositifs ULIS dans l'académie sur les 216 établissements publics du second degré,

Par ailleurs le dispositif Devoirs faits est renforcé et mis en place dès le 1er septembre pour les élèves de collège. 26 300 heures ont été déléguées aux établissements afin d'accompagner les élèves dans leur parcours selon des modalités diversifiées, dont e-devoirs faits est un exemple.

— DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Pour prendre en compte le contexte de crise sanitaire l'académie a reçu et réparti 28 000 heures (équivalent de 44 emplois) entre les établissements, prioritairement les lycées. Les élèves les plus fragiles pourront ainsi bénéficier tout au long de l'année 2021-2022 d'heures de soutien et d'aide méthodologique en sus de leur emploi du temps et selon des modalités propres à chaque établissement.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » intégré au Plan de relance, des places supplémentaires sont ouvertes à la rentrée 2021 afin d'augmenter les capacités d'accueil :

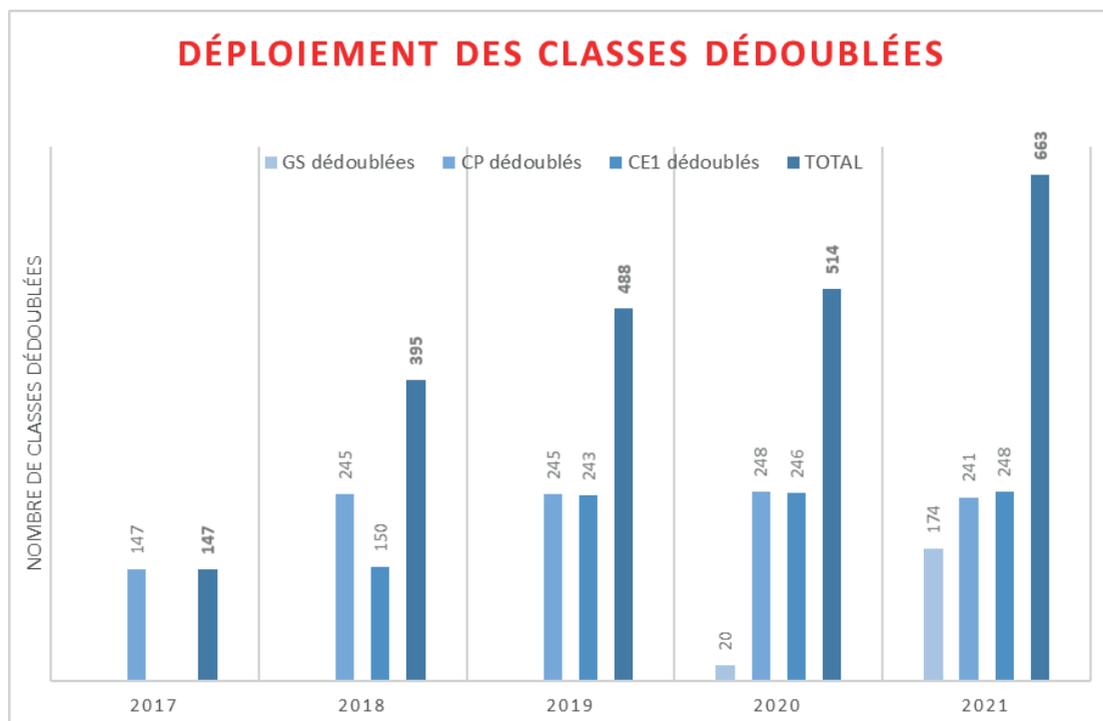
- 68 places en 1ère année de STS qui s'ajoutent à la montée en 2ème année des jeunes accueillis en 2020.
- 24 places en FCIL-mention complémentaire

Pour 2021-2022 ces mesures représentent une dotation complémentaire de 16,5 emplois.

Il est enfin à noter que l'académie pourra recruter des médiateurs « lutte anti-COVID » à hauteur de 46 ETP entre septembre et décembre 2021. Comme en 2020-2021 ils auront pour mission d'accompagner les équipes des services et établissements lors des campagnes de tests et de vaccination.

— LES CLASSES DÉDOUBLÉES

L'école primaire est une priorité. Le déploiement des classes dédoublées est une mesure emblématique portée tout au long de ce quinquennat. Progressivement déployée en REP + et en REP depuis 2017, cette mesure permet d'offrir des conditions particulièrement favorables pour installer les apprentissages fondamentaux à l'école primaire. En septembre 2017, 1900 élèves étaient inscrits dans des CP dédoublés. Aujourd'hui, ils sont plus de 8000 enfants des écoles l'éducation prioritaire à bénéficier de cette mesure.



2.



LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE





2.1 - CONSOLIDER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS À L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

À la suite du Grenelle de l'éducation, un «carré régalien» a été créé dans chaque rectorat. Les quatre angles du carré sont les valeurs de la République :

- les valeurs de la République
- la prévention de la radicalisation,
- la lutte contre les violences
- la lutte contre le harcèlement scolaire.

Les 4 angles du carré sont valeurs de la République, radicalisation, violences, harcèlement, avec pour objectifs que :

- chaque professeur ou membre de la communauté éducative puisse être informé des dispositifs de protection en place et sache vers qui se tourner s'il est confronté à l'une des quatre situations ;
- l'institution apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit grâce à un suivi plus fin des faits établissements/écoles ;
- la protection fonctionnelle soit systématisée en cas d'agression d'un personnel ;
- l'institution puisse accompagner les dépôts de plainte.

— LA DÉCLINAISON ACADÉMIQUE

Dans l'académie de Strasbourg, un conseil académique du carré régalien est institué. Il contribue à :

Renforcer le contrôle de l'adhésion aux valeurs dans tous les contextes où se déroule l'instruction des enfants.

- Permettre un échange d'informations fluide et régulier entre les différentes instances impliquées.
- Faciliter l'établissement de diagnostics périodiques et complets sur la nature, les causes, le niveau quantitatif et les consé-

quences des atteintes aux principes républicains affectant potentiellement l'académie.

- Proposer, à partir de ces diagnostics, des régulations pour y remédier et définir une stratégie globale de prévention des atteintes et d'accompagnement des personnels.

Ces éléments d'analyse et d'action ont vocation à nourrir le dialogue sur ces sujets entre l'éducation nationale et les autres services de l'Etat.

— L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Les actions entreprises pour consolider les principes républicains sont coordonnées par l'équipe valeurs de la République créée à la demande du ministère. Elle regroupe une pluralité de fonctions et d'expertises complémentaires issues du premier et du second degré : vie scolaire, domaine juridique, entrée pédagogique, sécurité. Elle agit en prévention et en réaction aux difficultés avec trois volets :

- formation des personnels,
- soutien et accompagnement des établissements rencontrant des difficultés récurrentes,
- réponse aux situations de crise portant atteinte aux valeurs et aux principes républi-

cains.

L'équipe valeurs de la République articule son action avec celle du pôle civique de l'académie. Celui-ci vise à mettre en cohérence les différents dispositifs œuvrant à la transmission des valeurs : enjeux mémoriels, lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, pédagogie de la laïcité, développement de la pensée critique, actions éducatives en lien avec l'enseignement moral et civique et la mise en œuvre du parcours citoyen, gestion de la réserve citoyenne de l'éducation nationale, éducation à la défense.

En outre, l'équipe académique valeurs de la République apporte son soutien à tous les établissements et les personnels qui la sollicitent en cas d'atteinte au principe de laïcité, en apportant des conseils juridiques et pédagogiques et en se déplaçant sur le terrain dès que nécessaire.

— ACTIONS PHARES ACADÉMIQUES

L'équipe académique Valeurs de la République et le pôle civique participent à la coordination, la conception et l'animation de nombreuses formations en direction des personnels, notamment grâce à deux groupes de réflexion réunissant une quarantaine de formateurs : le premier est dédié à l'approche des questions sensibles dont la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le second à l'éducation à l'esprit critique et à la transmission des valeurs de la République.

Dans l'académie de Strasbourg plusieurs séminaires dédiés aux valeurs de la République se sont ainsi tenus cette année en distanciel et seront approfondis par des journées proposées au plan académique de formation en 2021-2022 : « Mettre en œuvre la pédagogie de la laïcité », « L'école et les faits religieux », « Lutter contre le racisme et l'antisémitisme », « Aborder les questions vives en EMC », « Les enjeux mémoriels : l'exemple des mémoires de la guerre d'Algérie », « Lutter contre les phénomènes d'influence et d'emprise sur les jeunes », « Monter et animer une classe de Défense et de Sécurité Globale ».

A la suite de l'assassinat du professeur Samuel Paty, des formations d'initiatives locales et des ressources académiques ont été créées pour accompagner les professeurs et l'ensemble des personnels, notamment deux livrets (« Des pistes pour travailler les valeurs de la République dans la durée », « Donner un travail personnel à un élève sur les valeurs de la République ») et un espace d'auto-formation dédié à l'approche des thématiques sensibles (liberté d'expression, laïcité et faits religieux, lutte contre le racisme et antisémitisme).

L'équipe académique valeurs de la République et le pôle civique relaient et organisent par ailleurs sur le plan académique les concours et les opérations nationales dédiés à l'éducation à la citoyenneté comme le **Concours national de la résistance et de la déportation**, le **Concours Clémenceau**, le **Prix de l'Education**, le **Parlement des enfants**, les Petits artistes de la Mémoire, la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité ou encore la Journée de la laïcité.

CONCOURS CLÉMENCEAU, 1ER PRIX POUR LE COLLÈGE FRANÇOIS TRUFFAUT DE STRASBOURG

pour son journal numérique « Truffaut actus ». Les élèves de la classe de 4^e2 ont participé au concours Clémenceau qui a pour objectif de rapprocher les jeunes et les forces de sécurité de l'État, œuvrant chaque jour au service des citoyens et de la cohésion nationale.

CONCOURS DÉCOUVRONS NOTRE CONSTITUTION, LYCÉE SCHEURER KESTNER, THANN

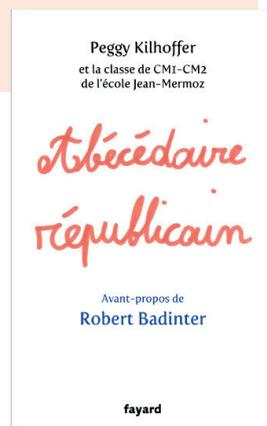
Le 1^{er} prix dans la catégorie lycée a été attribué aux élèves de la classe de terminale berlin du lycée Scheurer Kestner de Thann pour leur jeu de société « Qui passera la V^o ». Ce concours permet aux élèves de mieux appréhender les grands principes au fondement de notre République et de ses institutions démocratiques.

ABÉCÉDAIRE RÉPUBLICAIN

Après l'assassinat de Samuel Paty, en octobre 2020, le ministre de l'Éducation nationale a demandé à Robert Badinter d'enregistrer une brève vidéo rendant hommage à ce professeur pour qu'elle soit diffusée à tous les élèves. L'ancien garde des Sceaux y a donné sa définition de la laïcité et de la République.

Ces paroles ont inspiré une enseignante, Peggy Kilhoffer. En demandant à ses élèves de CM1-CM2 à Schiltigheim, en Alsace, de réfléchir à ces questions, en est sortie l'idée de cet Abécédaire républicain.

Avec leurs dessins et leurs mots d'enfants, de « Accepter » à « Zèle », en passant par « Solidarité » ou « Garantir », ses élèves livrent une vision juste, vibrante, de la République et de ses valeurs. commune.





2.2 - TRANSMETTRE ET FAIRE PARTAGER LA LAÏCITÉ

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

En 2017, une équipe «valeurs de la République et laïcité» a été créée dans l'académie afin d'accompagner le corps enseignant et élaborer des outils.

5 180 personnels enseignants et d'encadrement ont été formés par l'équipe valeurs de la République et de la laïcité depuis 2017.

L'équipe académique valeurs de la République apporte son soutien à tous les établissements et les personnels qui la sollicitent en cas d'atteinte au principe de laïcité, en apportant des conseils juridiques et pédagogiques et en se déplaçant sur le terrain chaque fois que de besoin.

Elle conçoit et anime par ailleurs les dispositifs de formation et de sensibilisation dédiés à cette thématique notamment la « Journée de la laïcité » du 9 décembre, la formation continue et la formation initiale en collaboration avec l'INSPE.

A la suite du rapport Obin, remis au Ministre de l'Education nationale le 21 avril dernier, elle est chargée de mettre en œuvre, à partir de la rentrée 2021, un plan ambitieux visant à donner à l'ensemble des personnels, en quatre ans, un premier niveau de formation à la laïcité et aux valeurs de la République, en privilégiant des interventions d'une journée rassemblant tous les personnels au niveau de chaque école, collège et lycée. Pour ce faire, une priorité à la formation de formateurs académiques et départementaux sera donnée pour développer de manière significative au cours de l'année prochaine le volume et la qualité de l'offre de formation.

L'offre annuelle de formation

L'équipe académique offre chaque année des formations destinées à tous les personnels, enseignants, encadrants, personnels de directions, inspecteurs:

- Pilotage de la transmission de la laïcité dans les établissements
- Prise en compte des atteintes contre la laïcité
- Pédagogie de la laïcité et prévention de la radicalisation en milieu scolaire
- Journées de formation des professeurs sur la laïcité, élaborée conjointement par le rectorat et l'INSPE
- Lutte contre les phénomènes d'emprise sur les adolescents en lien avec des idéologies politique ou religieuses
- Formations d'initiative locale sur la laïcité
- Interventions dans le cadre de la formation des directeurs nouvellement nommés

Aider les personnels à faire respecter la laïcité à l'École



COMMENT SIGNALER UNE ATTEINTE AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ ?



Via le formulaire :

- « atteinte à la laïcité »
en ligne sur Educadoc

Par la voie hiérarchique :

- le personnel signale les faits à son supérieur
- le chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale ou le directeur d'école signale l'atteinte dans l'application Faits établissements
- et sollicite l'équipe académique Valeurs de la République

QUI SE MOBILISE À LA SUITE DU SIGNALEMENT ?

1 AU NIVEAU ACADÉMIQUE

Équipe académique
Valeurs de la République
→ soutien concret
à l'école ou
l'établissement,
notamment en situation
de crise (expertise
pédagogique, juridique,
éducative)

2 AU NIVEAU NATIONAL, EN CAS DE FAIT GRAVE

Cellule ministérielle
de veille et d'alerte
→ connaissance précise
des faits graves survenus
et mise en place
d'interventions ciblées

Équipe nationale
Valeurs de la République
→ appui opérationnel aux
équipes académiques

3 EN CAS DE BESOIN

Conseil des sages
de la laïcité
→ définition de la
position de l'institution
scolaire en matière
de laïcité

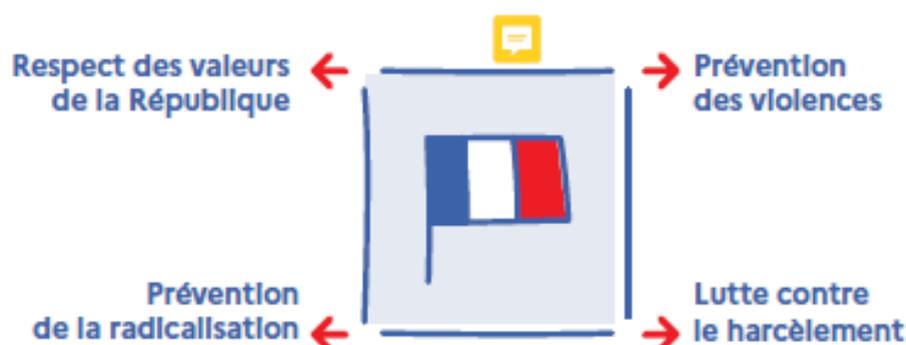
NOUVEAU, RENTRÉE 2021 : UN GUIDE RÉPUBLICAIN À LA DISPOSITION DE TOUS



Un coffret disponible dans tous les centres d'information et de documentation des collèges et lycées, composé de trois ouvrages :

- le vademecum *La Laïcité à l'École* pour alimenter la réflexion des personnels et servir de support aux temps de formation
- *L'Idée républicaine* pour expliciter l'idée de République et cerner sa place dans les débats contemporains
- *La République à l'École* avec des points d'appui dans les programmes d'enseignement de chaque discipline pour transmettre les valeurs, les principes et les règles de notre République

Un carré régalien dans chaque académie



QUAND ?

À compter de la **rentrée 2021**

COMMENT ?

Chaque rectorat est doté d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action autour de :

- respect des valeurs de la République
- prévention de la radicalisation
- prévention des violences
- lutte contre le harcèlement

4 OBJECTIFS

1



INFORMATION AUX PERSONNELS

Chaque professeur ou membre de la communauté éducative est informé des **dispositifs de protection** en place et sait vers qui se tourner

2



PROTECTION FONCTIONNELLE SYSTÉMATISÉE

En cas d'agression d'un personnel, l'institution **accompagne** mieux les dépôts de plainte

3



UNE RÉPONSE RAPIDE

Grâce à un suivi fin des faits intervenant dans les écoles et les établissements et à leurs abords, l'institution apporte un **appui immédiat** et **opérationnel** aux équipes de direction

4



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Les principes républicains sont **pleinement appliqués** dès la promulgation de la loi

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour
prévenir le harcèlement dans les écoles
et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles
et des établissements

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

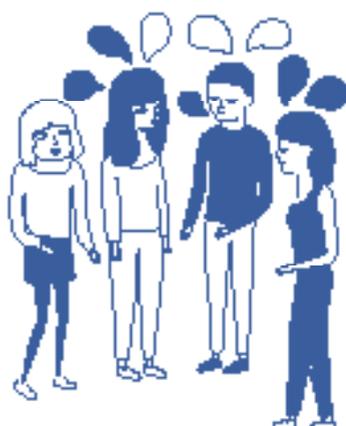
- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



A QUOI S'ENGAGE

L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journées Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP



2.3 - PROTÉGER CHACUN

— LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Parce que l'École offre à chaque élève un cadre lui permettant de s'épanouir et de progresser, elle ne peut accepter ni le racisme, ni l'antisémitisme, ni les violences scolaires ou sexistes, ni les LGBTphobies. L'engagement de l'institution est donc entier et permanent.

PHARe, un programme global de prévention du harcèlement

L'académie de Strasbourg a été expérimentatrice de la méthode de préoccupation partagée depuis 2019 avec 3 écoles et 3 collèges, l'école Sainte Foy à Sélestat, l'école Wolf à Mulhouse, l'école Racine à Ostwald, le collège Saint Exupéry à Mulhouse, le collège Romain Rolland d'Erstein et le collège Adélaïde Hautval de Ferrette

L'ensemble des équipes formées à cette méthode en reconnaissent les bénéfices et apprécient d'avoir des outils supplémentaires pour lutter contre les phénomènes de harcèlement

L'intervention systématique grâce à l'utilisation de la méthode non blâmante, d'une équipe ressource, un plan de prévention, des actions de sensibilisation à l'usage des réseaux, les référents cyberharcèlement, des réunions d'informations et de sensibilisation les parents, des formations des ambassadeurs du second degré: tout cela fait favorablement la prévention des violences et permet d'instaurer un climat scolaire serein et durable.

Prévenir et lutter contre le harcèlement est un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative. À la rentrée 2021, après une phase d'expérimentation de deux années, le programme PHARe sera générali-

sé à toutes les académies et dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires.

PHARe est un programme de prévention du harcèlement qui dotera les écoles et les établissements scolaires d'une stratégie globale d'intervention. Le programme poursuit les objectifs suivants :

- doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient ;
- assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire ;
- apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et la prévisibilité de l'action publique ;
- permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Au niveau de l'école

Les écoles et les établissements signeront une charte dans laquelle ils :

- s'engagent pour deux ans à mettre en place le programme ;
- constituent une équipe ressource de 5 personnels en charge de l'application du protocole et du suivi de la formation proposée par l'académie ;
- formalisent un protocole de traitement, présenté en comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESCE) et au conseil de la vie collégienne (CVC), puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- forment une équipe d'élèves-ambassadeurs collégiens (10 minimum) ;
- mettent en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents ;
- participent aux temps forts du programme ;
- organisent 10 heures annuelles d'apprentissage pour les élèves du CP à la 3^e.

Au niveau national

La mission de prévention des violences coordonne le dispositif aux côtés des superviseurs académiques.

Les piliers du programme PHARe : éduquer pour prévenir, former et intervenir

Éduquer à la prévention du harcèlement grâce à un programme :

- gratuit et à destination directe des écoles et des collèges ;
- étendu aux lycées avec des modalités adaptées ;
- 100 % digital, livré clé en main à travers une plateforme numérique (cf. encadré) ;
- conçu au plus près des territoires grâce à une expérimentation de deux années dans 6 académies ;
- construit avec le concours du comité national d'experts.

Former pour être en mesure de repérer et intervenir avec :

- un dispositif de formation inédit (huit jours) pour l'ensemble des équipes ressources ;
- un protocole de prise en charge connu de tous les membres de la communauté éducative ;
- des élèves formés dans tous les établissements.

À retenir : jeudi 4 novembre 2021, prochaine journée de mobilisation Non au cyberharcèlement.

— FAIRE RECULER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES LGBT+

Le ministère poursuit sa politique de lutte contre l'homophobie et la transphobie, en l'inscrivant dans la dynamique interministérielle coordonnée par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

L'année sera ainsi marquée par la mise en œuvre du **Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023** :

- la création, dans chaque académie, d'un groupe de travail sur la prévention des LGBT-phobies impliquant les services du ministère et les associations. Le renforcement du pilotage académique permettra ainsi de déployer efficacement le plan national et d'associer localement tous les acteurs ;
- la production de lignes directrices pour harmoniser l'accueil des élèves trans dans les établissements scolaires et permettre ainsi l'élaboration d'outils d'accompagnement ;

- la formation des personnels avec des stages dédiés à la connaissance et à l'accompagnement des problématiques liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre en milieu scolaire.

Par ailleurs, le 17 mai, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie demeure un temps fort du calendrier éducatif, où les initiatives mises en œuvre dans les établissements scolaires pour favoriser la prévention des discriminations et des violences de genre et l'inclusion, sont encouragées.

CONCOURS NON AU HARCÈLEMENT 2020-2021

Félicitations au gagnant du concours des lycées Rostand (Strasbourg)

Le lycée Jean Rostand de Strasbourg a remporté le 1^{er} prix national de la vidéo, et le lycée Stanislas de Wissembourg a été sélectionné parmi les 3 finalistes pour son affiche sur le harcèlement sexiste.



Je m'engage contre les violences homophobes et transphobes

Dans mon collège, tous égaux, tous alliés

education.gouv.fr/controlhomophobie

Tu es victime ou témoin d'insultes, de violence, de rejet, parles-en aux adultes de ton établissement. Tu peux aussi contacter ce service d'aide anonyme et confidentiel, par chat, mail ou téléphone :

0 810 20 30 40

Par chat et mail sur ecoute.controlhomophobie.org
Service assuré par SIS - Association





2.4 - APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE À CHAQUE ÉLÈVE

Les arts et la culture sont essentiels pour développer la connaissance du monde, la créativité, la sensibilité la confiance en soi et l'altérité. L'éducation artistique et culturelle participe à l'épanouissement et au déploiement des potentialités de chaque élève pour qu'il devienne, à l'âge adulte, un citoyen libre, sensible et éclairé c'est-à-dire doué d'esprit critique et conscient des enjeux sociétaux actuels.

L'objectif ambitieux est que 100 % des élèves bénéficient d'ici 2022 d'un parcours cohérent, de l'entrée à l'école maternelle à 3 ans jusqu'à l'octroi à 18 ans du pass culture individuel.

— RENTRÉE EN MUSIQUE

Chaque structure scolaire est invitée à organiser une rentrée en musique, en s'appuyant sur la chorale de l'école ou de l'établissement ou encore des actions menées avec des partenaires. Point d'entrée d'une année où les arts et la culture, plus encore qu'auparavant, devront être au cœur de la vie des élèves, la rentrée en musique permet de commencer l'année par un moment de partage musical, dans une ambiance festive et accueillante.

— PASS CULTURE

L'extension du pass culture à compter de début 2022 à tous les élèves de la 4e à la terminale, de façon à la fois, individuelle et collective, est destinée à favoriser leur accès à la culture et à construire leur autonomie en la matière. Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022, les professeurs auront des moyens inédits pour permettre à leurs élèves de développer leur culture artistique. L'objectif 100 % éducation artistique et culturelle devrait, grâce à cette mobilisation

sans précédent, être atteint au cours de l'année scolaire 2021-2022.

— GIP-ACMISA

Le groupement d'intérêt public – Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace (Gip-Acmisa) est un formidable outil, unique en France, au service de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de l'académie de Strasbourg. Outil de pilotage et de gestion des politiques concertées en matière d'éducation artistique, il est un exemple remarquable de travail en partenariat entre les services de l'Etat (rectorat et Drac Grand Est), des collectivités territoriales (ville et Eurométropole de Strasbourg, ville de Colmar, ville de Mulhouse, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace) et le concours précieux d'un mécène privé, le Crédit mutuel enseignant.

Budget annuel: 350 000 €

(la part rectorat et DRAC s'élève à 290 000€) Les projets retenus touchent chaque année plus de 35 000 élèves de l'académie dans les 1^{er} et 2nd degrés, en partenariat avec les structures culturelles du territoire.

— PRINTEMPS DE L'ÉCRITURE

Le concours du « Printemps de l'écriture » vise à promouvoir le goût de la lecture et de l'écriture dans l'académie de Strasbourg. Pour l'année scolaire 2020-2021, plus de 2 767 élèves ont participé au concours sur le thème « Labyrinthe ».

Le thème retenu pour le « Printemps de l'écriture » 2022 est « Feuille(s) ».

Pass Culture pour les élèves de la 4^e à la terminale



AUJOURD'HUI



Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans



Sur l'ensemble du territoire national



300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022



Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale



25 € par an à partir de la 4^e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

1

100 % des élèves concernés

2

Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels

3

Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

DEUX DÉCLINAISONS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET PRIVÉS SOUS CONTRAT

PART INDIVIDUELLE*

PART COLLECTIVE**

Collégiens 4 ^e			25 €/élève
Collégiens 3 ^e			25 €/élève
Lycéens 2 ^e	20 €	+	30 €/élève
Lycéens 1 ^{er}	30 €	+	20 €/élève
Lycéens Tle	30 €	+	20 €/élève

*La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

**La part collective permet à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe.

LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**
Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**
Généralisation à toutes les académies

— LUDI GRAMMATICI

Le concours « Ludi Grammatici », concours de thème latin - grec est proposé aux enseignants de l'académie dans le cadre du concours du Printemps de l'écriture. Il a pour objectif d'encourager la pratique du thème d'imitation et d'auteur à tous les niveaux ; cet exercice d'écriture est particulièrement formateur pour les élèves car il leur permet de développer une conscience aiguë de la langue ancienne et du français, d'acquérir une maîtrise rigoureuse du lexique et de la syntaxe et de mieux comprendre les faits de culture.

Pour l'année scolaire 2020-2021, près de 300 élèves ont participé.

— RÉSIDENCE D'ARTISTE(S) OU DE JOURNALISTE EN MILIEU SCOLAIRE

La résidence met en œuvre sur un temps long (10 à 20 jours), trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, et la construction d'un jugement esthétique. Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique. Elle vise à insuffler une dynamique qui prenne en compte les caractéristiques propres de chaque territoire, en termes d'enjeux pédagogiques, artistiques, culturels. Ainsi une résidence est nourrie des rencontres que les équipes artistiques ont avec la population vivant sur ce territoire, avant tout avec les enfants et les jeunes d'âge scolaire.

17 résidences d'artiste(s) ou de journaliste en milieu scolaire ont été mises en place dans les écoles, collèges et lycées de l'académie (12 000 élèves touchés) pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour l'année 2021-2022, 25 résidences d'artiste(s) ou de journaliste seront implantées.

— ATELIERS DE LECTURE EXPRESSIVE

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, l'académie de Strasbourg a financé des ateliers de lecture expressive pour une division de 6è sur deux dans tous les collèges de l'académie, ainsi que dans toutes les divisions de CM2 et 6è des cités éducatives. Dirigés par les artistes professionnels à raison de 2 heures de pratique par élève, en demi-groupes, ces ateliers ont l'ambition de faire goûter aux élèves le plaisir de la lecture à voix haute, engageant le corps et la sensibilité. D'un format court, cette opération entend insuffler une dynamique

autour de la lecture, avec la complicité des enseignants.

Ces ateliers ont dans l'ensemble été vécus par les élèves et les enseignants comme une vraie découverte d'une approche vivante des mots et de la langue. Cela dessine des perspectives de renouvellement des pratiques, qu'il s'agira d'accompagner et de consolider.

Coût total de l'opération pris en charge par l'académie : 75 576 €

— ADAGE

Depuis 2020, l'application ADAGE (application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle) est déployée dans toutes les structures scolaires de l'académie.

Véritable outil de pilotage de l'éducation artistique et culturelle, l'application ADAGE permet notamment de suivre le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022 et malgré le contexte sanitaire, plus de 92 000 élèves de l'académie (soit 32 % des élèves) ont bénéficié d'enseignements, de projets et d'actions d'éducation artistique et culturelle.

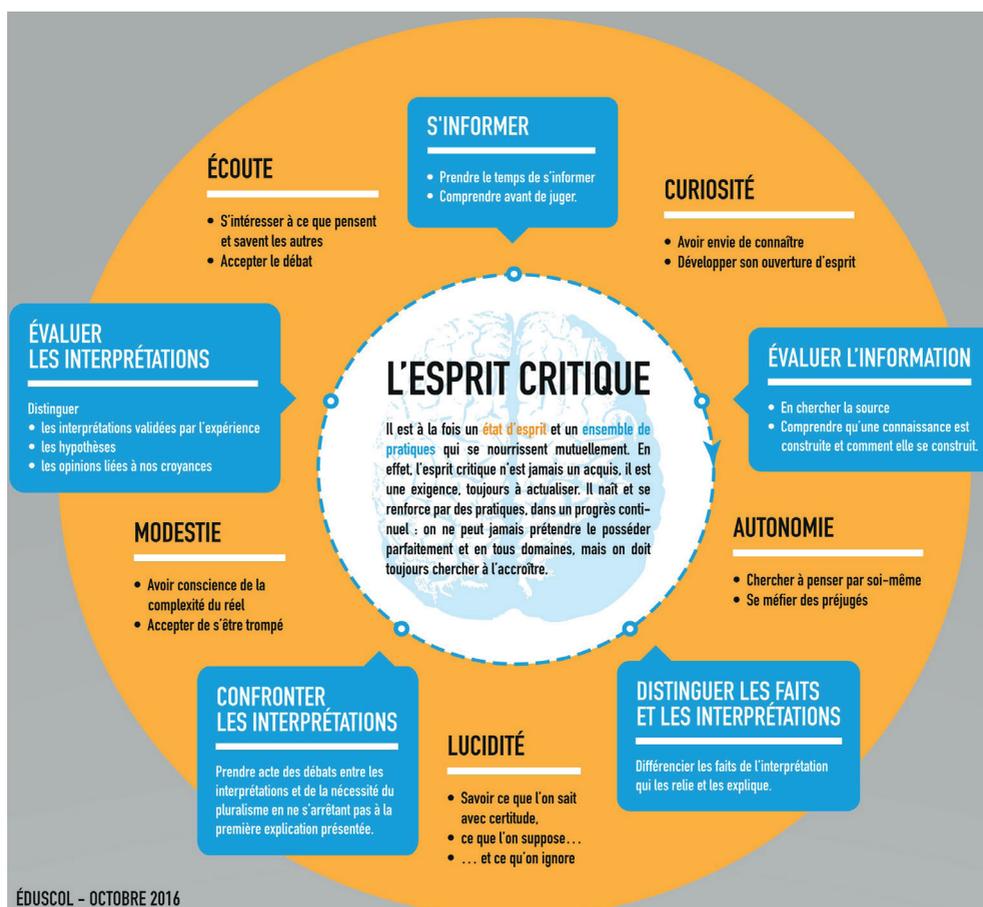
Les trois domaines artistiques et culturels qui touchent le plus d'élèves sont :

- Univers du livre, de la lecture et des écritures (36 352 élèves) ;
- Culture scientifique, technique et industrielle (31 071 élèves) ;
- Musique (28 400 élèves).

— ÉDUCER À L'ESPRIT CRITIQUE

Le développement de l'esprit critique est au centre de la mission assignée au système éducatif français. Présent dans de nombreux programmes d'enseignement, renforcé par l'attention désormais portée à l'éducation aux médias et à l'information, le travail de formation des élèves au décryptage du réel et à la construction, progressive, d'un esprit éclairé, autonome, et critique est une ambition majeure de l'École.

Préciser ce que l'on entend par « esprit critique » est donc un enjeu central, à l'heure de réflexions nombreuses sur le complottisme, mais plus largement encore, sur les dangers d'embrigadements des consciences de natures variées. Il convient de distinguer alors les attitudes fondamentales qui le caractérise et la manière dont l'esprit critique est mis en œuvre. Le lien entre ces deux aspects est crucial dans l'éducation, puisque ce sont les pratiques qui nourrissent les attitudes ; et que ces attitudes, ainsi nourries et fortifiées, se traduisent plus aisément dans la pratique.



— LES SCIENCES AU SERVICE DE L'ESPRIT CRITIQUE

La crise sanitaire a renforcé des thèses complotistes dans l'opinion : l'approche scientifique rigoureuse, la pensée méthodique sont chaque jour remises en cause par des certitudes ou croyances personnelles, puisées ici et là sur les réseaux sociaux. Le rôle de l'école est de donner aux élèves les moyens de pouvoir interroger le monde, de comprendre comment le savoir scientifique se construit et de démontrer des thèses infondées et scientifiquement pas acceptables. Dans ce contexte, éduquer à l'esprit critique s'avère primordial. Comme le définit le conseil scientifique de l'éducation nationale, l'esprit critique ne saurait être circonscrit à la seule éducation aux médias et à l'information, même si les exercices proposés dans ce cadre permettent de comprendre la genèse d'une information, vraie ou fausse, réelle ou irréelle. « L'esprit critique est un esprit pluridisciplinaire qui s'efforce d'être à la fois raisonnable, logique, scientifique, un esprit qui sait lire finement aussi bien des textes que des données et des graphiques, un esprit averti des possibles manipulations et conscient de ses propres limites » (Conseil scientifique de l'éducation nationale).

L'académie de Strasbourg a toujours été engagée auprès de l'université, et notamment du Jardin des Sciences, pour nouer des partenariats qui permettent de nourrir auprès de nos élèves un esprit scientifique.

L'année 2021-22 sera l'année de la biologie (200^{ième} anniversaire de Louis Pasteur) : de l'école maternelle jusqu'aux formations post-baccalauréat des lycées, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et scientifique sera concerné par de nombreuses actions éducatives, en lien avec le CNRS.



© Stéphanie Lacombe - MENIS

2.5 - FAVORISER L'ENGAGEMENT DE CHACUN

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un élargissement des possibilités d'engagement : **66 000** éco-délégués et des conseils de la vie lycéenne mobilisés en faveur du développement durable ; **2 500** ambassadeurs Non au harcèlement dans l'académie.
- Des conseils de la vie collégienne de plus en plus actifs **92%** des collèges de l'académie sont dotés d'un conseil.
- Plus de **230** écoles ou établissements sont labellisés démarche globale de développement durable (E3D) dans l'académie
- Une valorisation de l'engagement dans Parcoursup.

— À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dès l'école maternelle, les élèves apprennent à vivre ensemble et à évoluer dans une société qui agit pour le bien de tous. Ils peuvent le faire en participant à des actions collectives comme :

- **le conseil d'enfants** qui permet aux écoliers d'être acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives aussi bien sur le choix des sorties scolaires que des livres de la bibliothèque. Cette instance permet une meilleure régulation de la vie de la classe et constitue un premier engagement pour nos élèves ;
- **des actions de médiation par les pairs** afin de résoudre eux-mêmes des actes de micro-violences ou des débuts de situation de harcèlement scolaire, à partir du cycle 3 ;
- **le Parlement des enfants**, qui est une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la Mission laïque française. Les élèves de CM2 sont invités à rédiger, sous la conduite de

leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique. Pour l'édition 2020-2021, les élèves ont été invités à élaborer des propositions de loi sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée.

— AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Au collège, les élèves acquièrent un certain nombre de droits, notamment celui d'être représentés dans des instances de l'établissement et de prendre part, en tant que membres de la communauté éducative, à des décisions qui les concernent ; au lycée, ces droits s'élargissent, à mesure que les élèves se voient confier de plus grandes responsabilités. Les compétences acquises grâce à ces formes d'engagement sont nombreuses, à commencer par la prise de parole en public.

Au collège comme au lycée, les élèves peuvent être :

- délégué de classe ;
- membre du foyer socio-éducatif au collège ou de la maison des lycéens ;
- éco-délégué ;
- ambassadeur Non au harcèlement ;
- journaliste pour un média scolaire (journal papier ou Web radio) ;
- vice-président de l'association sportive du collège ou du lycée ;
- tuteur ou mentor ;
- membre élu du conseil de la vie collégienne ou lycéenne (CVC ou CVL).

— SENSIBILISER AU MONDE QUI NOUS ENTOURE : L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)

Le déploiement des éco-délégués

Dès l'année 2020-2021, des éco-délégués ont été mis en place dans chacune des classes de collège et de lycée. La mise en place d'éco-délégués dans les classes de CM1/CM2 sera fortement encouragée à la rentrée 2021. Afin de préparer les équipes pédagogiques au suivi et à l'accompagnement des éco-délégués, quatre formations de référents EDD établissement du 2nd degré ont eu lieu. Elles seront poursuivies en 2021-2022. À l'issue de ces deux années, les établissements scolaires du 2nd degré dans leur ensemble auront été formés pour favoriser l'engagement de ces élèves. Pendant l'année 2020-2021, en partenariat étroit avec la Collectivité européenne d'Alsace, des défis EDD ont été relevés par les éco-délégués de 19 collèges du Bas-Rhin. Ces défis seront proposés à l'ensemble des collèges de l'académie de Strasbourg en 2021-2022.

Le collège de La Wantzenau a été lauréat académique du Prix de l'action éco-déléguée » prévu par le MENJS.

Il existe au sein du système scolaire différents moyens de favoriser et soutenir l'engagement citoyen des élèves.

Toute une palette de dispositifs existe en effet dans les établissements pour permettre aux élèves de s'investir dans la vie de leur collège ou lycée en fonction de leur personnalité et de leurs centres d'intérêts.

Le rapport à l'autre

Les élèves peuvent par exemple choisir de s'engager pour améliorer les rapports entre les élèves. Les ambassadeurs contre le harcèlement, la médiation par les pairs, le tutorat entre élèves, sont autant de dispositifs qui contribuent à un climat scolaire apaisé et à une meilleure entente entre élèves au sein de l'établissement.





2.6 - SE PRÉPARER À LA VIE CIVIQUE AVEC LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- la transmission d'un socle républicain,
- le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires –,
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, le SNU remplacera la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés :

- un séjour de cohésion de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques) ;
- une mission d'intérêt général visant à

développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel.

- la possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

Le projet pédagogique a été validé par le comité de pilotage départemental. Il aborde 7 grandes thématiques :

- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Autonomie, connaissance de services publics et accès aux droits
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Culture et patrimoine
- Découverte de l'engagement
- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable et transition éco-

— DANS LE HAUT-RHIN

110 jeunes ont été accueillis au lycée du Pflixbourg à Wintzenheim, du 21 juin au 2 juillet 2021. Ce lieu a été choisi pour sa proximité avec Colmar et son emplacement idéal dans un écrin de verdure accolé au massif vosgien.

23 personnes ont constitué l'équipe d'encadrement qui a accompagné les jeunes durant leur séjour.

— DANS LE BAS-RHIN

153 jeunes ont été accueillis au lycée du agricole d'Obernai du 21 juin au 2 juillet 2021. Ce lieu a été choisi pour sa proximité avec Strasbourg et sa capacité d'accueil.

27 personnes ont constitué l'équipe d'encadrement qui a accompagné les jeunes durant leur séjour.

— DANS LE GRAND EST

Du 21 juin au 2 juillet 2021, près de 18 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans ont participé à la deuxième édition du séjour de cohésion du SNU. Dans la région académique Grand Est, près de 1500 jeunes ont rejoint un centre SNU situé hors de leur département.

12 centres SNU sur le territoire Grand Est Localisés sur l'ensemble du territoire, les centres ont accueilli 1461 jeunes qui au travers d'activités de cohésion autour des symboles républicains, du sport, de la formation aux gestes de premiers secours, des enjeux de la transition écologique, de moments de

démocratie interne, ont vécu une expérience collective en dehors du département dans lequel ils habitent.

Les jeunes volontaires du Grand Est sont le reflet de la démarche inclusive du SNU : une majorité d'entre eux sont scolarisés dans des filières générale, technologique, professionnelle, agricole. D'autres sont inscrits en mission locale ou apprentis. Certains sont en situation de handicap.

LES OBJECTIFS

✓ Faire vivre les valeurs républicaines

✓ Renforcer la cohésion nationale

✓ Développer une culture de l'engagement

✓ Accompagner l'insertion sociale et professionnelle



1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

LES ÉTAPES CLÉS



2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans



3.



LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE





3.1 - GARANTIR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

96,63%

d'enfants scolarisés à 3 ans dans l'académie

514 classes

GS-CP-CE1 dédoublées en 2020-2021

1 571

stages de réussite en 2020-2021 organisés dans l'académie

Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) est une priorité nationale déclinée dans notre académie. L'abaissement de l'obligation scolaire à 3 ans, la révision des programmes de l'école maternelle, le dédoublement des classes de GS-CP-CE1 en éducation prioritaire, les évaluations nationales au CP-CE1-6^{ème} pour mieux personnaliser les parcours et les stages de réussite durant les vacances scolaires sont des leviers d'action.

Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Dans l'académie de Strasbourg, 96,63 % des enfants sont scolarisés à 3 ans dans une école maternelle. A la rentrée 2021, des ajustements des programmes pour l'école maternelle ont été publiés dans le JO du 17 juin 2021 sur le domaine 1 (le langage) et le domaine 4 (acquérir les premiers outils mathématiques). Afin de réduire les inégalités, l'académie de Strasbourg met en place une formation importante pour accompagner les équipes d'école dans l'appropriation des guides

d'accompagnement (« Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle », « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et l'écriture »). Le plan français permet la mise en place d'une formation horizontale par petits groupes avec des visites croisées dans les classes. Un accompagnement important se poursuit également dans les classes dédoublées en éducation prioritaire.

Le dédoublement de toutes les classes de grande section en Rep et Rep+ à la rentrée 2021 sera accompagné par une formation qui a débuté dès le mois de juin pour anticiper la rentrée. Le dédoublement des GS est un véritable atout pour toute l'école et se décline autour d'un projet pédagogique. Des visites individuelles et collectives par les formateurs en éducation prioritaire seront également proposées pour accompagner le nouveau dispositif.

— DONNER UNE PRIORITÉ À LA LECTURE

Développement professionnel des enseignants du premier et du second degré sur la fluence et les mécanismes en jeu dans la lecture

Cette dynamique d'envergure s'inscrit dans le prolongement de l'exploitation des évaluations standardisées menées du CP à la 6^e. Elle prend forme au sein du Plan français et du Plan lecture académique.

Mise en place d'un protocole d'évaluation de la fluence académique à chaque niveau à grande échelle

Cette année scolaire marque la généralisation d'un outil d'évaluation de la fluidité de lecture des élèves du CP à la 6^e. Il a été conçu par un groupe de travail académique sous la supervision scientifique de Maryse Bianco. Ce nouvel outil permettra aux enseignants de suivre les progrès de leurs élèves et de remédier aux difficultés constatées. En effet, les difficultés d'un élève dans ce domaine sont prédictives de difficultés dans les autres domaines de la lecture. Avant sa généralisation, ce protocole a préalablement été testé dans un échantillon d'écoles, représentatif de la diversité de l'académie. Un deuxième test de fluence a été réalisé entre le 31 mai et le 4 juin dans tous les collèges de l'académie. Les documents ont été conçus avec le concours du groupe de recherche de Maryse Bianco et adaptés au contexte. Plus de 16000 élèves de l'académie se sont prêtés à l'exercice. Les résultats font état d'une progression importante des performances des élèves par rapport au test de septembre, parfois spectaculaire dans les établissements de l'éducation prioritaire (+30% de nombre de mots correctement lus en une minute chez certains élèves ayant participé à un dispositif de remédiation au cours de l'année).

Développement du ¼ d'heure lecture dans l'académie

Les enjeux et les grands axes du plan lecture académique accordent une place prépondérante à ce dispositif en expansion dans l'académie depuis quelques années. De nouveaux établissements se sont ainsi engagés dans sa mise en œuvre au cours de l'année. Afin de soutenir et conseiller les équipes et les directions de collège, un Vademecum, conçu en collaboration avec la Daac, a été publié. Certaines équipes établissent un lien entre les progrès de leurs élèves en fluidité de lecture et la pratique du ¼ d'heure lecture au cours de l'année.

FÊTES DES FABLES, FAITES DES FABLES

L'année 2021 a marqué les 400 ans de la naissance de Jean de La Fontaine : une occasion de découvrir ou redécouvrir la richesse de son œuvre. Ainsi, est organisé un grand concours national «Fête des Fables, faites des fables !».

Palmarès académique :

- **Ecole** : la fable «le lion et la girafe» de l'école d'Ittenheim.
- **Collège** : la fable «Mêêême pas juste» du collège Saint Joseph de Rouffach.
- **Lycée** : la fable «Touche de couleur» du lycée Freppel d'Obernai.

— RELEVER LE NIVEAU EN MATHÉMATIQUES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE

Le plan math

Le rapport « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques » propose un ensemble d'actions concrètes pour améliorer le niveau des élèves en mathématiques de l'école élémentaire à la licence. Le plan mathématiques premier et second degrés accompagne le déploiement de ces mesures et répond à un enjeu de formation de proximité adaptée au contexte professionnel au plus près des besoins des enseignants.

Les actions spécifiques dans l'académie visent à :

- augmenter le niveau général des élèves en mathématiques de manière durable de la maternelle au lycée ;
- mieux former l'ensemble des professeurs des écoles et des professeurs de mathématiques aux enjeux propres de la discipline, et en répondant au plus près à leurs besoins de formation et d'accompagnement ;
- mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs académiques en faveur du plan mathématiques et en renforçant le continuum didactique et professionnel entre le premier et le second degré ;
- valoriser les initiatives départementales et académiques afin de constituer un répertoire de pratiques inspirantes et de dynamiques locales.



3.2 - LA REFONTE DE L'ORIENTATION

— LE PRINTEMPS DE L'ORIENTATION

Le printemps de l'orientation vise la mobilisation des jeunes autour de leur projet d'orientation. Des événements ont été organisés ou se sont intégrés, dans les collèges, les lycées et les CIO, du mois de février au mois d'avril avec trois temps forts (15,16 et 17 mars). Un accompagnement pédagogique leur est proposé autour d'activités dédiées et personnalisées. Cet événement concerne les jeunes de la classe de 4e jusqu'à la terminale générale, technologique et professionnelle. Des actions et des ressources sont proposées par les établissements scolaires, les CIO, la Région Grand Est ainsi que par tous les partenaires du monde économique et professionnel. Elles se déclinent en trois volets : la découverte du monde économique et professionnel, l'information sur les voies de formation, les ressources pour l'élaboration du projet d'orientation.

— LES NOUVEAUTÉS PARCOURSUP

23 878 candidats inscrits dans Parcoursup 2021 pour l'académie, dont 16 171 élèves de terminale.

Les services de Parcoursup et du SAIO se sont mobilisés pour apporter des réponses adaptées aux lycéens qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur. A partir de début juillet, les lycéens et étudiants qui n'ont pas reçu de proposition d'admission sont informés des opportunités de la phase complémentaire et invités à demander l'accompagnement des commissions d'accès à

l'enseignement supérieur (CAES). Les lycéens et étudiants bénéficient d'appels individualisés lors desquels un point a été fait avec eux sur leur projet. Ces échanges permettent par ailleurs de constater, comme chaque année, que de nombreux lycéens sont engagés dans d'autres projets (inscription dans une formation hors Parcoursup, études à l'étranger, service civique, accès à l'emploi...) et ne sont plus intéressés par la procédure.

235 bacheliers ont sollicité l'accompagnement de la CAES, un chiffre en diminution par rapport à 2020. D'autres pourront le faire s'ils le souhaitent jusqu'au terme de la procédure.

Pour rappel, la CAES pilotée par la rectrice réunit l'ensemble des acteurs de l'enseignement secondaire, supérieur, le CROUS et les partenaires territoriaux du rectorat en charge de l'orientation et de l'insertion. Cette commission accompagne individuellement les lycéens et étudiants qui les sollicitent jusqu'à la fin de la procédure en septembre. La CAES mobilise les places créées sur Parcoursup, les places vacantes et les solutions de formation développées notamment dans le cadre de la dynamique interministérielle #1jeune1solution, en particulier le soutien à l'embauche d'apprentis qui est maintenu jusqu'à la fin de l'année 2021.

— LA RÉFORME DU BACCALAU-RÉAT

Un parcours éclairé, choisi et accompagné pour chaque élève

L'année 2021-2022 sera celle de l'accomplissement de la réforme du lycée général et

technologique et de la transformation de la voie professionnelle jusqu'à l'examen du baccalauréat lui-même.

Ces deux réformes globales partagent les mêmes objectifs : offrir aux élèves **la maîtrise de leur parcours** avec un choix progressif de leurs spécialités, mieux les **accompagner** dans leur projection vers les études supérieures ou leur insertion professionnelle, favoriser des **organisations pédagogiques innovantes**, des modalités d'enseignement qui contribuent à l'acquisition des compétences attendues dans notre société.

Plus de choix, plus de progressivité pour mieux se projeter vers l'avenir

Tous les élèves, de la seconde à la terminale générale, technologique et professionnelle, ont en commun de partager des enseignements généraux qui fondent le socle de leurs connaissances et leur citoyenneté. Parallèlement, ils personnalisent leur parcours en choisissant trois spécialités en première puis deux en terminale au lycée général et technologique.

— DE NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INNOVANTES EN VOIE PROFESSIONNELLE

Chef-d'œuvre et co-intervention en baccalauréat professionnel et en CAP

- Les mesures pédagogiques de la transformation de la voie professionnelle permettent aujourd'hui à l'élève de nouer davantage de liens entre les enseignements qui lui sont proposés.
- Avec la **co-intervention**, l'élève de CAP ou de baccalauréat professionnel se voit proposer des séances associant deux professeurs : un enseignant du domaine professionnel et un enseignant de lettres ou de mathématiques-sciences physiques travaillent conjointement une partie de leurs programmes respectifs. En classe de terminale, cette co-intervention peut être élargie aux langues vivantes, à l'histoire-géographie éducation morale et civique, à la culture artistique et arts appliqués et à l'éducation physique et sportive.
- Avec la **réalisation du chef-d'œuvre**, l'élève s'engage dans la réalisation d'un projet développé sur le cycle terminal : bénéficiant de l'aide de tous ses professeurs, il se responsabilise et s'accomplit dans une mise en œuvre concrète de son métier ou de sa filière professionnelle. Cette réalisation constitue un marqueur fort de sa scolarité en lycée professionnel.
- Enfin, avec l'**accompagnement renforcé**,

l'équipe d'enseignants dans son ensemble apporte les réponses pédagogiques adaptées aux besoins de l'élève et de son parcours : accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation, préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle, etc.

— UNE OFFRE DE FORMATION ENRICHIE POUR LE SECOND DEGRÉ ET LE POST-BAC : QUELQUES EXEMPLES SIGNIFICATIFS

La carte des formations professionnelles est travaillée de manière continue avec les services de la collectivité régionale, à l'échelle de la région académique. Elle vise 3 objectifs :

- Développer les formations correspondant aux besoins en compétences des entreprises pour une insertion professionnelle rapide tout en réduisant celles qui sont peu insérantes,
- Assurer une offre de proximité participant à l'aménagement du territoire,
- Répondre à la demande sociale en matière de projet professionnel et de formation des élèves et de leurs familles.

Des ressources sont mises à disposition des professeurs sur le site Eduscol.

BTS management Opérationnel de Sécurité au lycée Charles de Gaulle de Pulversheim

ce BTS s'inscrit dans la continuité du bac pro Métiers de la sécurité présent dans l'établissement. Cette demande correspond à une demande de la profession déjà fortement impliquée dans des partenariats avec l'établissement (SDIS68, gendarmerie, SECURITAS, Euroairport Bâle-Mulhouse) (24 places).

Plus de combinaison possibles

- **Voie générale** : les élèves peuvent choisir parmi **13** spécialités, voire plus si l'on distingue les langues vivantes, les langues anciennes et les arts.
- **Voie technologique** : **7** séries proposées.
- **Voie professionnelle** : les **14** familles de métiers créées regroupent **58** spécialités de baccalauréat professionnel et permettent à l'élève d'amorcer sa professionnalisation sur des compétences communes à un ensemble de métiers.

DNMADE Design de résilience, prospective et développement durable au lycée Louis Armand de Mulhouse : ce DNMADE s'inscrit dans la continuité de l'ouverture de la filière ST2A. (26 places)

Antenne de l'IFAS-EN pour le diplôme d'aide-soignante au lycée Vogt de Masevaux cette formation est une première dans l'académie de Strasbourg par son implantation dans un EPLE situé sur un territoire semi-rural, il s'agit de développer une offre de proximité qui corresponde aux besoins d'un territoire. Le lycée Vogt conduit déjà au bac pro ASSP et offre ainsi une perspective de poursuite de qualification (15 places)

Dans le cadre de nouveaux enseignements de spécialité de la voie générale

Enseignements de spécialité « **Education physique, pratiques et culture sportives** » au lycée Marie Curie de Strasbourg et au lycée Louis Armand de Mulhouse.

Dans le post-bac

Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures au lycée Kléber : il s'agit d'un cycle de 3 ans, fondé sur une hybridation pédagogie inédite, combinant le meilleur des classes préparatoires aux grandes écoles et de l'université. Le taux de boursiers est significatif, l'objectif est d'atteindre 40%. La partie CPGE apporte des enseignements à fort transfert de connaissances, des colles régulières et un suivi du travail personnel de l'étudiant. La partie universitaire apporte des travaux en labo, des séminaires de projet, une ouverture internationale et des enseignements spécifiques.

Classe préparatoire scientifique MP21 (mathématiques, physique, ingénierie et informatique) au lycée Kléber : cette nouvelle filière met les sciences informatiques à l'honneur et permet à des lycéens ayant suivi l'enseignement de spécialité NSI de trouver un parcours qui correspond à leur appétence et compétences. C'est une filière encore peu déployée sur le territoire national.

— VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Là encore, l'offre de formation s'étoffe : Ouverture du **BTS Maintenance des systèmes et du BTS Conception, réalisation en chaudronnerie industrielle au lycée Georges Imbert**. Le recrutement s'opère avec des entreprises du secteur de Sarre-Union. Cette nouvelle offre répond à des besoins localisés et à la volonté des acteurs du territoire de « sédentariser les compétences » par une

offre de formation de proximité. Ouverture du **BTS Négociation Digitalisation Relation Client au lycée Jules Verne de Saverne** afin de répondre aux besoins des entreprises du secteur de Saverne.

Ouverture d'une formation au lycée Marcel Rudloff conduisant à la **délivrance d'un titre professionnel de mécanicien cycle**. Cette formation répond à une forte demande de la profession liée au développement des mobilités douces et de l'usage des cycles à assistance électrique.



© AC Strasbourg - olympiade des métiers

3.3 - LA VOIE PROFESSIONNELLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Territoires	Effectif total d'apprentis relevant de l'EN (chiffres au 31/12/20)	Dont effectifs d'apprentis intégrés dans les classes
Nancy-Metz	3 282	279 (soit 8,6 %)
Reims	586	199 (soit 33,9 %)
Strasbourg	5 534 (58.86%)	118 (soit 2,1 %)
Région académique Grand Est	9 402	596 (soit 6,3 %)

— LA VOIE PROFESSIONNELLE DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

Effectifs d'élèves de la voie professionnelle

- 102 000 élèves en cycle général et technologique
- 45 383 élèves en voie professionnelle
- 9402 apprentis au 31 décembre 2020

Ces jeunes se forment à plus de 300 diplômes professionnels différents couvrant l'ensemble des secteurs d'activité. Au-delà de la formation initiale le réseau des 12 GRETA forment en moyenne par an, 60 000 stagiaires de la formation professionnelle continue, soit plus de 6 millions d'heures de formation.

La relation Ecole-Entreprise est déclinées via:

- 11 Campus des Métiers et des Qualifications dont 6 « Excellence » 8 relèvent du secteur industriel, 2 du secteur de la construction et 1 du secteur sanitaire et social. 3 bénéficient d'un financement via le PIA.
- 81 Lycées des métiers
- 27 Comités locaux École-Entreprise
- 23 Pôles de stage
- 5 Plateformes technologiques

- 2 conventions de partenariats de région académique signées depuis 2020 : Banque de France et EDF, et 3 nouvelles sont en cours de préparation.

— FAVORISER L'APPRENTISSAGE EN RÉGION ACADÉMIQUE

Les effectifs d'apprentis de la région académique ont augmenté de 574 apprentis en 1 an, soit une progression de 6,5 %. Les formations professionnelles par apprentissage en région académique Grand Est sont portées par :

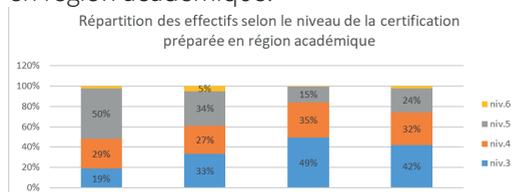
- **8 GRETA** : 3 498 apprentis (variant de 86 à 1 546 apprentis/GRETA)
- **3 GIP** : 5 820 apprentis (variant de 92 à 5 534 apprentis/GIP)
- **1 CFA d'EPL** : 84 apprentis avec au total 42 UFA

L'effectif total de 9 402 apprentis représente 21,1 % des effectifs régionaux.

Près de 700 formations par apprentissage sont mises en œuvre sur 124 lycées de la région académique.

Les tendances observées en région Grand-Est, en termes de niveaux et domaines professionnels, se retrouvent au sein de l'appareil public.

Le niveau 3, avec près de 4 000 apprentis, soit 42 % des effectifs, est le plus représenté en région académique.



Le mixage de publics

L'intégration d'apprentis dans une classe d'élèves représente 6,3 % des effectifs des apprentis en région académique. Le niveau 5 (BTS) représentent près de 60 % des apprentis intégrés au sein d'une classe d'élèves. Environ la moitié des apprentis de l'académie de Reims sont formés au sein de classes mixtes (33 % avec des scolaires, 20 % avec des stagiaires de la formation continue).

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir

Evolution de la carte des formations professionnelles scolaires pour la rentrée 2021 : un protocole d'accord avec la Région Grand Est a été signé pour permettre la meilleure adaptation des besoins de l'offre de formation aux réalités des territoires.

A titre d'exemple : l'ouverture du nouveau BTS des métiers de la sécurité au lycée Charles De Gaulle de Pulversheim, l'ouverture bac pro Organisation de transport de marchandises au Lycée Rosa Paks de Thionville, des ouvertures de formations d'aide-soignant en continuité de parcours post bac pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) aux lycées Europe de Reims et Henri Vogt de Masevaux.

Poursuite de la mise en place et valorisation des campus des métiers et des qualifications (CMQ)

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ) réunissent un ensemble d'acteurs (Etat, collectivités, universités, organisme de recherche, entreprises, plateformes technologiques, etc.) pour construire une offre de formation initiale et continue dans une filière professionnelle à enjeu régional ou national.

Deux nouveaux Campus des métiers et des qualifications Excellence ont été labélisés :

- le Campus des métiers et des qualifications « Bioéco Académie » porté par l'URCA
- le Campus des métiers et des qualifications: « Autonomie & Inclusion » porté par le lycée Varoquaux de Tomblaine

Pour valoriser les actions mises en place au sein des CMQ, une mission Campus des métiers et des qualifications est installée en

région académique et un « Campus Tour Grand Est » se déroulera au cours de l'année scolaire. Une impulsion particulière sera donnée sur le volet ouverture à l'international des réseaux de CMQ.

— LA RELATION ECOLE-ENTREPRISE DANS L'ACADÉMIE: UN LIEN QUI S'EST ADAPTÉ AUX BESOINS DES JEUNES

La relation école/entreprise, héritage de l'entrepreneuriat rhénan et d'un attachement particulier au rôle social de l'entreprise, est historiquement structurée depuis 1991. Elle se décline en actions concrètes au sein des **15 comités locaux Ecole-Entreprise (CLEE)** implantés sur le territoire académique. Ces comités locaux sont des vecteurs essentiels de connaissance et de compréhension mutuelles entre deux mondes qui, pendant longtemps, se sont ignorés.

Au cœur de cette dynamique, le club Ecole-Entreprise, une structure associative qui regroupe des représentants des chambres consulaires, des branches professionnelles, une cinquantaine d'entreprises, apporte un soutien financier et technique au service des actions développées par ces 15 CLEE. Lors d'un séminaire académique le 9 mars dernier, les CLEE de l'académie ont redéfini leur stratégie autour de quatre axes :

- Mieux se connaître pour mieux se comprendre
- Promouvoir un parcours Avenir volontariste pour une orientation choisie
- Garantir une offre de formation structurante et agile
- Pérenniser la dynamique des CLEE de cette académie

Pour renforcer ce lien, les délégués aux entreprises dans les lycées professionnels et technologiques contribuent à la qualité de la formation professionnelle, notamment sur la qualification des lieux de stage et développent l'esprit d'entreprise auprès des élèves.

La semaine école-entreprise, organisée en lien avec le MEDEF Alsace, contribue à rapprocher et à construire des passerelles entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, pour mieux se connaître pour tisser des partenariats autour des questions d'orientation, de formation et d'insertion dans le monde de l'entreprise. La coopération porte sur 3 axes :

- Valoriser l'entreprise auprès des élèves pour leur faire découvrir les métiers et leur donner envie d'entreprendre,
- Valoriser la voie professionnelle,
- Contribuer à relancer l'ascenseur social en facilitant l'insertion professionnelle des jeunes

— FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Cette rentrée scolaire 2021-2022 sera marquée par la mise en place des modules insertion ou poursuite d'études en classe de terminale baccalauréat professionnel.

En région académique, une expérimentation avec Pôle Emploi Grand Est sera mise en place avec 46 lycées de l'académie afin de proposer un accompagnement aux jeunes de terminale dans le cadre du module « insertion » via les conseillers de Pôle emploi et ce pendant quelques mois au-delà de leur insertion professionnelle.

Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure

L'expertise des GRETA du réseau de la région académique est mobilisée dans l'accompagnement vers et dans l'emploi, notamment via 2 dispositifs Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise (PACE) :

- Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise mis en place par la Région Grand Est pour favoriser l'emploi des jeunes.
- Expérimentation Itinéraire compétences AFEST pour les demandeurs d'emploi. Prescripteurs Pôle emploi et Missions Locales

A l'échelle de la région académique Grand Est, un des axes forts de l'année 2021-2022 porte sur la valorisation de la voie technologique pour permettre d'améliorer les orientations vers cette voie notamment pour les

filières technologiques à dominante industrielle, et favoriser les parcours de réussite du collège au post bac, en s'engageant sur un renforcement des actions en collaboration avec les IUT.

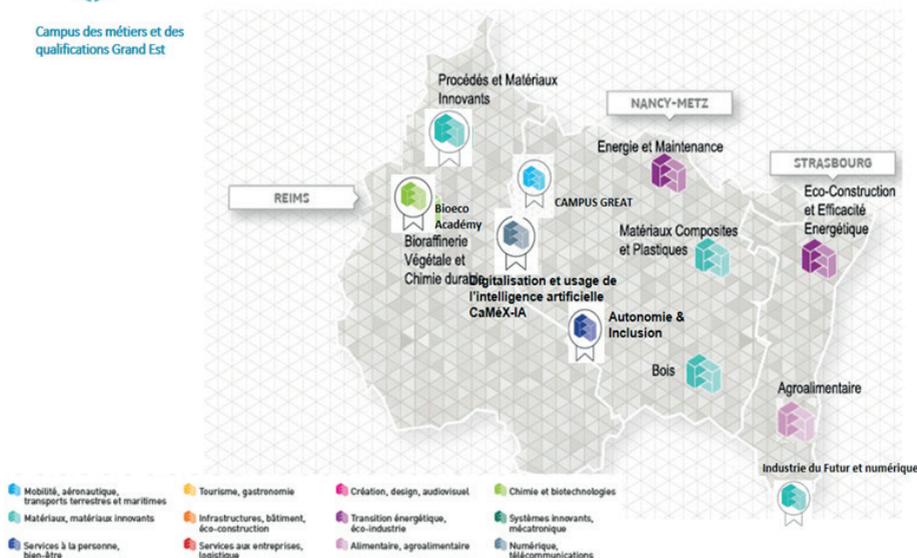
La valorisation de la voie professionnelle sera poursuivie pour la 3ème année, par la mise en place de la Semaine de la voie professionnelle.



Campus des métiers et des qualifications Grand Est

11 Campus des Métiers des Qualifications en Grand Est dont 6 en « Excellence »

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité





3.4 - ELARGIR SES HORIZONS

— LA POLITIQUE VOLONTARISTE DE PROMOTION DE LA LANGUE ALLEMANDE DANS L'ACADÉMIE

L'allemand dans 100% des écoles primaires

L'académie propose un enseignement de l'allemand dans 100% des écoles primaires (hors sections internationales) à raison de 3h pour la majorité des élèves, ou de 12h par semaine, dans le cadre de la parité horaire bilingue.

98% des écoliers étudient l'allemand, 17,5% dans des classes bilingues à parité horaire.

Cursus bilingue paritaire (français-allemand) à l'école

12h d'enseignement en français et 12h d'enseignement en allemand dans tous les domaines d'enseignement
Près de 31 000 élèves suivent ce cursus dans l'académie, soit plus de 17,5% des écoliers du 1er degré public et privé sous contrat (2018-2019)

La filière bilingue se poursuit au collège

Au collège, de la 6^e à la 3^e, le cursus bilingue comprend 4 heures d'allemand et deux DNL qui peuvent varier d'un collège à l'autre et d'un niveau à l'autre. Les disciplines peuvent être les arts plastiques, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'histoire-géographie, les mathématiques, la physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie.

En 6e, 99% des élèves bilingues sont également inscrits dans le dispositif bi-langues, qui offre l'apprentissage anticipé de l'anglais.

L'allemand au lycée

Le lycée propose différentes poursuites du cursus bilingue, notamment en section

bi-nationale, en section européenne ou en section spécifique à la voie professionnelle. Section Abibac

Dans les séries générales, le cursus Abibac conduit à la double délivrance du baccalauréat français et de l'Abitur allemand. Ce cursus prévoit un enseignement spécifique en allemand de 6h de langue, littérature et civilisation allemandes, et de 3 à 4h d'histoire-géographie par niveau. 18 lycées publics et privés de l'académie proposent l'Abitur. Dans la voie professionnelle, le cursus Azubi-Bacpro permet aux élèves d'enrichir et de consolider leurs compétences en allemand.

Dans le premier degré, le cursus bilingue instauré dans l'académie de Strasbourg en 1992, (célébration du 30^{ième} anniversaire en 2022) correspond à un enseignement à parité horaire, à savoir 12h d'enseignement en français et 12h d'enseignement en allemand.

L'évolution est constante depuis l'ouverture des cursus bilingues. Ainsi, le nombre d'élèves suivant ce cursus a plus que doublé en 10 ans.

A la rentrée 2021, l'enseignement bilingue à parité horaire représente dans le premier degré public :

o 1 297 classes ou sections contre 1270 à la rentrée 2021,

o 31 142 élèves (contre 29 906 élèves en 2020), soit 19,5 % (contre 18,2% en 2020)

de l'effectif des élèves du public. Ils sont 13145 à suivre un enseignement bilingue en école maternelle et 17 997 en école élémentaire.

Les dispositifs d'allemand renforcé

L'enseignement de spécialité LLCER allemand, ayant pour objectif d'approfondir la connaissance de la littérature et de la culture allemandes, est au choix des élèves parmi 12 spécialités. Dispensé à hauteur de 4 heures en première et 6 heures en seconde, il s'ajoute aux horaires d'allemand.

- 10 lycées généraux

La section européenne est un dispositif optionnel qui a pour objet un enseignement d'une discipline en langue allemande et un approfondissement linguistique d'une heure.

Dans la voie professionnelle, la discipline assurée en allemand est souvent la spécialité professionnelle de la formation.

- 40 sections en lycée général et technologique
- 29 en lycée professionnel

L'allemand en milieu professionnel est proposé aux lycéens professionnels. Ils bénéficient d'un enseignement complémentaire en vue d'acquies les outils linguistiques nécessaires à la communication dans leur champ professionnel.

- Plus de 1000 élèves inscrits dans 23 établissements privés et publics

En collège, l'offre bilingue est composée de 4h d'enseignement d'allemand spécifique et d'au moins 2 disciplines enseignées en allemand (mathématiques, histoire-géographie, éducation musicale, arts plastiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie, éducation physique et sportive). Cela peut représenter entre 4 et 9 heures d'enseignement en allemand par niveau.

o 85 collèges sur les 148 collèges publics (58,2% des collèges)

o 8 collèges sur les 24 collèges privés sous contrat (33,3 % des collèges) proposent un enseignement bilingue

o Environ 7 300 élèves sont inscrits dans ce dispositif.

— UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'EUROPE

La France assurera la présidence de l'Union européenne de janvier à juin 2022.

Les établissements seront encouragés à mettre en œuvre des actions visant l'ouverture sur l'Europe et la transmission des valeurs européennes.

Des actions d'envergure nationale et internationale se tiendront dans l'académie pour des raisons symboliques :

En janvier : accueil de la conférence des ministres de l'éducation des 27 pays

Du 19 au 22 février : Lycée d'Europe : accueil d'une délégation européenne de jeunes français et issus de tous les pays de l'Union européenne.

Un projet interacadémique est en cours d'élaboration afin de promouvoir l'ancrage européen de la Région académique Grand Est, frontalière de 4 états, dont 3 de l'UE (situation unique en France).

Grâce à l'accréditation Erasmus+, des enseignants pourront acquies nouvelles pratiques auprès de nos partenaires européens autour des thématiques suivantes :

- La continuité pédagogique grâce à l'utilisation du numérique
- Enseigner l'art
- L'accueil des migrants et des allophones

L'académie s'inscrit dans une logique de labellisation. Ainsi 13 établissements (3 écoles, 1 collège et 9 lycées) ont obtenu le label Euroscol en ce début d'année.

Elle dénombre à la rentrée 2021 148 écoles maternelles (103 nouvelles labellisations) ayant obtenu le label Maternelle Elysée. Une cérémonie de remise de la plaque sera organisée au cours du mois de septembre.

Une nouvelle lettre d'intention pour la promotion de la mémoire et des valeurs européennes

En janvier 2022, la signature d'une lettre d'intention entre le rectorat, le Kultusministerium für Kultus, Jugend und Sport du Bade Wurtemberg, la CeA, le parlement européen et le Landtag du Bade-Wurtemberg débouchera sur des parcours transfrontaliers de mémoire et d'avenir en lien avec différents partenaires . Ils intégreront des éléments des quatre axes suivants tout en veillant à les relier de manière cohérente entre eux :

- Découverte et étude de lieux de culture partagée
 - Découverte et étude de lieux d'affrontement
 - Information et sensibilisation à la construction européenne
 - Réflexion sur une thématique d'actualité géopolitique transfrontalière (le populisme, les frontières, la liberté d'expression, ...)
- Deux types de parcours seront conçus, l'un pour les collégiens (cycle 4) et l'autre pour les lycéens. Une opération franco-allemande sera placée sous le signe de l'action Euroscola

Quelques rendez-vous

- En septembre, la convention de partenariat avec Europa-Park sera renouvelée.
- Le séminaire eTwinning du 14 octobre permettra à des équipes pédagogiques allemandes et françaises de faire connaissance

4.



L'ÉGALITÉ

DES CHANCES





4.1 DÉVELOPPER UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

© Julie Bourges - MENJS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **9 050** élèves en situation de handicap dans l'académie
- dont **3 352** élèves en situation de handicap accompagnés
- **1 563** accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), dont **155** équivalents temps plein supplémentaire à la rentrée
- **340** unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis), de l'école élémentaire au lycée dont **16** créations pour la rentrée 2021 (contre 275 en 2017)
- **157** pôles inclusifs d'accompagnement localisés

— L'INCLUSION, UNE PRIORITÉ

L'École de la République est attentive à chacun de ses élèves et en capacité de les accueillir tous. C'est pourquoi la scolarisation des élèves en situation de handicap est une priorité du Gouvernement qui a souhaité la création d'un véritable service public de l'École inclusive.

À travers cette attention portée à chacun, l'École inclusive participe aux finalités de l'École de la confiance : l'élévation générale du niveau et la lutte contre les inégalités. Continuer à rendre l'École accessible à tous, poursuivre le travail pour que chaque élève, quel que soit son handicap, puisse être scolarisé et accompagné, illustre au quotidien les valeurs de l'École de la République.

— S'ADAPTER AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ET FLUIDIFIER LES PARCOURS

La rentrée 2021 amplifiera encore le mouvement de création de dispositifs inclusifs sur l'ensemble du territoire, avec l'ouverture de **350 Ulis et de 85 unités d'enseignement** pour les élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme.

Par ailleurs, les commissions d'affectation spécifiques pour les élèves en situation de handicap permettent de ne laisser aucun élève au bord du chemin. En lien avec tous les partenaires, des actions sont mises en place afin de construire des parcours de scolarisation pour des élèves sans solution. Ces parcours se diversifient et s'allongent ;

à la rentrée scolaire 2021, la part d'élèves en situation de handicap sera supérieure dans le second degré à celle dans le premier degré.

— ORGANISER L'ÉCOUTE ET L'ACCUEIL DES FAMILLES

Pour accompagner et simplifier les démarches des familles des élèves en situation de handicap, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- **des cellules d'écoute** et de réponse aux familles dans chaque département. En parallèle, la cellule nationale Aide handicap École est joignable toute l'année via un numéro vert unique ;
- **un entretien d'accueil** de l'élève avec l'enseignant et l'AESH pour faire le point sur les modalités de sa scolarisation ;
- **la simplification des procédures** d'aménagement d'épreuves ;
- **la création d'un livret** de parcours inclusif évolutif à partir de l'automne 2021.

— METTRE EN PLACE UNE FORMATION RENFORCÉE

La formation des personnels contribue à une meilleure connaissance des besoins particuliers des élèves. Aussi l'offre de formation s'enrichit-elle encore :

- **en formation initiale**, dans les Inspé, les professeurs et personnels d'éducation bénéficieront d'un module de formation de 25 heures minimum dédié à l'École inclusive. Les AESH bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures ;
- **dans le cadre de la formation continue**, des modules de formations d'initiative nationale (MIN), des formations thématiques sur l'École inclusive, ou encore des formations « croisées » avec le secteur médico-social sont proposés aux enseignants et aux AESH. Se développent également des formations d'initiative locale qui répondent aux problématiques spécifiques d'un territoire ;
- afin de développer le nombre d'**enseignants ressources pour l'École inclusive**, le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappéi) peut désormais être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle ;
- enfin, la **plateforme de ressources Cap École inclusive**, ouverte à tous, s'enrichit d'un nouvel onglet orientation et l'insertion professionnelle.

— RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LE MÉDICO-SOCIAL

Un parcours scolaire sans rupture qui correspond aux besoins d'un élève en situation de handicap nécessite une coopération étroite avec le secteur médico-social. Celle-ci s'illustre par :

- **un pilotage local** entre les rectorats et les agences régionales de santé (ARS) au travers des comités départementaux de suivi de l'École inclusive ;
- **le développement d'équipes mobiles** d'appui à la scolarisation ;
- **un meilleur accompagnement** des enfants présentant des troubles du neuro-développement grâce aux plateformes 0-6 ans et 7-12 ans et 101 postes de professeurs ressources TSA ;
- **l'augmentation de places** de Sessad.

— PILOTER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Au regard des nombreuses actions conduites en faveur de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, il est essentiel de se doter de moyens de pilotage et d'évaluation tant au niveau national, académique que départemental. Cette dynamique qualitative repose sur :

- un comité national de suivi de l'École inclusive ;
- une démarche d'auto-évaluation grâce au référentiel PIAL ;
- la promotion de la démarche Qualinclus dans chaque département ;
- le déploiement d'un système d'information « École inclusive » qui permettra de mieux suivre les parcours scolaires des élèves, de proposer plus rapidement des aménagements pédagogiques et de faciliter le partage d'information entre la famille et les professionnels.



4.2 - NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

— NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

À la grande diversité de situations de jeunes en risque de décrochage doit répondre une grande diversité de solutions possibles. Ces solutions font l'objet d'une co-construction par les différents acteurs concernés au plan local avec pour objectifs :

Entretenir les leviers essentiels que sont la reconnaissance et l'estime de soi pour favoriser la motivation, préparer l'insertion professionnelle

Développer l'agilité des structures et entretenir et développer les partenariats et réseaux

Accompagner les parcours professionnels de manière positive et dynamique

L'établissement scolaire joue un rôle central dans son territoire grâce :

- Aux référents « décrochage scolaire »
L'ensemble de l'équipe éducative est concerné par la lutte contre le décrochage scolaire, qui est intégrée dans le projet d'établissement à travers un volet « prévention du décrochage ». Tous les établissements du second degré de l'académie de Strasbourg ont un référent décrochage scolaire. Chaque année, ces référents bénéficient d'une formation par bassin.

• Aux groupes de prévention du décrochage scolaire

Le chef d'établissement réunit, au minimum, deux fois par trimestre, l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la compréhension et à la prise en charge des élèves en difficultés. Les coordonnateurs MLDS accompagnent et forment ces équipes.

• Aux réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)

Ce réseau développe des mesures de remédiation, recense toutes les solutions existantes

et favorise la mutualisation d'expériences et pratiques réussies. Il est animé par une équipe qui regroupe des chefs d'établissements et des directeurs de CIO.

• Aux PSAD

Les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD) constituent un mode de coordination partenarial des acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi, ainsi que des autres acteurs susceptibles de contribuer à la prise en charge des jeunes concernés (Associations – Unicités, Déclic...- Ecoles de la deuxième chance, centres de formation d'apprentis ...).

— LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE

Les parcours aménagés de formation initiale (PAFI)

Les PAFI sont proposés à des jeunes d'au moins 15 ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré. Ils permettent de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou une période en service civique.

Les actions mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Certains dispositifs sont portés par les 23 coordonnateurs MLDS répartis dans 18 antennes sur le territoire de l'académie. Leurs actions peuvent se regrouper autour 3 axes prioritaires :

- La prévention du décrochage scolaire (niveau collège et lycée)
- L'accrochage des publics fragiles (actions de remobilisation et d'accompagnement)
- La formation des personnels.

Une orientation choisie

La bonne orientation pour un jeune est celle qu'il choisit. Pour accompagner les élèves

dans ce parcours d'orientation, plusieurs dispositifs ont été dans les procédures d'orientation :

• **Les référents « apprentissage »**

Il s'agit d'accompagner les élèves qui souhaitent faire un apprentissage et de sécuriser leurs parcours. Les référents bénéficient de l'expertise des branches professionnelles et des développeurs de l'apprentissage de chaque territoire. En 2019/2020, 42 collègues concernés dont 12 en REP et REP +. Pour 2020/2021, il est prévu de relancer les collègues qui faisaient partie du dispositif.

• **Les immersions en voie professionnelle**

Le SAIO diffuse le calendrier des propositions d'immersion dans les LP et LPO. Chaque établissement fixe son programme (réunions d'information, journées de découverte, immersions en classe ...) en donnant la priorité à certains publics en fonction des formations (élèves en situation de handicap, élèves de SEGPA en CAP, élèves de 2nde GT pour les classes passerelles ...).

• **La pré-affectation en classe de CAP**

Le dispositif prévoit l'accueil des candidats pré-affectés dès le mois de mai. L'objectif est de fidéliser ce public souvent fragile et sécuriser les parcours. Le bilan de deux premières années de mise en œuvre a démontré une baisse significative des démissions au cours de la première année de CAP.

• **L'affectation de septembre par période de découverte**

L'admission en voie professionnelle des élèves demandant les places restées vacantes en septembre après une période de découverte permet de réduire considérablement le sentiment d'être « mal orienté » de ces élèves affectés sur leur 3ème, 4ème, 5ème ... vœu. Cette admission est préparée en commission Foquale.

• **Le dispositif « Rebondir »**

En 2021, l'académie a expérimenté un nouveau dispositif : Rebondir. Il a concerné les élèves de 2nde GT les plus en difficulté à la fin du premier trimestre, à qui on a proposé une période de découverte en 2nde Bac Pro sur des places vacantes. En fonction des compétences acquises et des avis favorables de l'équipe pédagogique, l'élève a pu intégrer la 2nde Bac Pro puis la 1ère pro en septembre prochain. 226 élèves ont bénéficié de ce dispositif. 103 sont aujourd'hui inscrits dans un parcours de bac professionnel.

— OBLIGATION DE FORMATION 16-18 ANS

L'obligation de formation appuie le plan #1 jeune, 1 solution. Elle s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire et ce jusqu'à 18 ans. Il s'agit de proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi. Ainsi depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. L'obligation de formation permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

Tout mineur de 16 à 18 ans est concerné :

- en situation de décrochage du système scolaire
- diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.

Bilan du dispositif dans la région académique Grand Est

En région académique Grand Est, près de 7700 jeunes étaient concernés par cette obligation (campagne d'octobre 2021), près de 2800 d'entre eux ont été pris en charge par l'éducation nationale pour les aider à construire un nouveau parcours.

Cette prise en charge a permis des retours en formation initiale, des accompagnements dans les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage ou l'intégration dans des dispositifs portés par des partenaires, comme le service civique, la promo 16/18 ans de l'AFPA...

En partenariat avec le conseil régional, tous les acteurs des plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs, ont bénéficié de webinaires pour prendre connaissance des enjeux de l'obligation de formation des 16/18 ans et découvrir une large palette de solutions dans chacun des territoires de la région.

Perspectives 2021-2022

- Accentuer les actions de prévention du décrochage dans chaque établissement pour limiter le nombre de jeunes concernés,
- Affiner le diagnostic quant au profil des jeunes,
- Rendre plus visible aux jeunes et à leur famille tous les dispositifs existants dans chaque territoire, à même de répondre au mieux à leurs souhaits,
- Accompagner les acteurs de l'éducation nationale par le biais de parcours de formation continue.

— DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS

La préparation du Grand oral avec des élèves de l'ENA: un tutorat d'excellence

C'est dans le cadre des cordées de la réussite que l'ENA a initié la cordée « Ambition, réussir une grande école » proposant aux élèves accompagnés une préparation au grand oral du baccalauréat.

43 étudiants de l'ENA sont engagés dans cette action au titre de leur MIG (mission d'intérêt général). Les étudiants ont été informés/formés au Grand Oral par la DAFOR en février dernier. Des équipes d'étudiants de l'ENA ont été constituées pour chaque établissement autour d'un « référent » qui a organisé l'action avec les équipes de direction des lycées selon un cahier des charges défini entre le rectorat et l'ENA.

— CORDÉES DE LA RÉUSSITE : UNE NOUVELLE IMPULSION AU SERVICE DE L'AMBIITION DES ÉLÈVES

Le dispositif des cordées de la réussite propose un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation. L'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur. Une cordée de la réussite repose sur un partenariat entre un établissement de l'enseignement supérieur et des établissements du secondaire.

Un établissement encordé et des établissements têtes de cordée mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Le dispositif peut être mis en place dès la classe de 4e. Il concerne les collégiens et les lycéens. Il y a une continuité de suivi du collège au lycée. Sont prioritairement concernés par le dispositif :

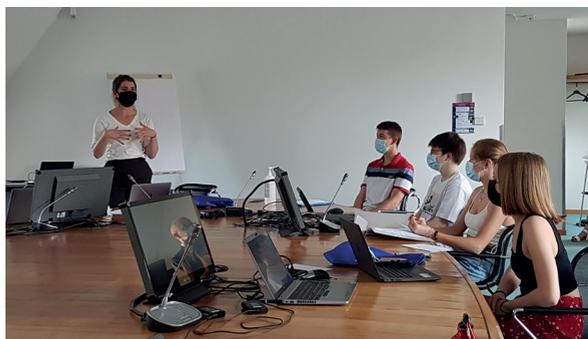
- les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en Quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives
- les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles
- les lycéens professionnels, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs

Bilan des cordées de la réussite dans la région académique Grand Est en 2020

- 46 cordées en 2020/2021, soit 10 de plus que l'année précédente
- Doublement des effectifs encordés : 14 000 en 2020-2021
- Intégration des élèves des territoires ruraux dans le dispositif : création de cordées ruralité et participation à des cordées existantes
- Des cordées portées par des écoles de la fonction publique, INSPÉ, IRA, ENA, INET, Sciences po, IPAG
- Des moyens conséquents et en augmentation : 1.4 millions pour les cordées du Grand Est
- Pour les référents tête de cordées et référents cordées des établissements, un programme d'accompagnement renforcé articulant actions académiques et séminaires au niveau de la région académique

Perspectives 2021-2022

- Poursuivre l'implication vis-à-vis des territoires ruraux dans le dispositif
- Mettre en place en lien avec des laboratoires de recherche et les académies des modalités d'évaluation du dispositif
- Déployer les cordées susceptibles de valoriser la voie technologique : participation des élèves de la voie technologique et mise en place de cordées dédiées avec les IUT



Les cordées de la réussite à l'ENA



4.3 - VISER LES SOMMETS GRÂCE AUX INTERNATS D'EXCELLENCE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un nouveau modèle d'internat fondé sur une dynamique de projet centrée sur la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.
- Un projet soutenu par le Plan de relance qui a permis d'accompagner la réhabilitation ou la création de 54 Internats d'excellence.
- **À la rentrée 2021 :**
 - **307** Internats d'excellence ;
 - qui pourront accueillir jusqu'à **30 000** jeunes.
- **À l'horizon 2022 :**
 - création de près de **1 500** places d'internat supplémentaires ;
 - réhabilitation de plus de 3 000 places d'Internats d'excellence.

— UNE RELANCE DE LA POLITIQUE DES INTERNATS : ENJEUX ET OBJECTIFS

L'histoire de l'internat est consubstantielle à celle de l'École de la République. Dans une France à dominante rurale, il revêt initialement une fonction d'hébergement : il permet à des générations d'élèves d'accéder à l'enseignement secondaire. L'internat devient alors un outil primordial de développement et de démocratisation de l'École républicaine.

Moyen essentiel de scolarisation dans le secondaire pendant les années 1960, l'internat a ensuite vu son attractivité décliner au fil des décennies sous l'effet de l'exode vers les villes, dans lesquelles s'est multipliée l'offre d'établissements scolaires et de moyens de transports.

Les Internats d'excellence : un levier de transformation des internats

Pour s'adapter aux défis contemporains et donner un nouveau sens à la scolarisation en internat, la politique interministérielle des internats d'excellence est lancée en 2008.

En 2009, le premier Internat d'excellence,

situé à Sourdun dans l'académie de Créteil, accueille ses internes dans une ancienne caserne de cavalerie. Ce projet symbolise encore aujourd'hui toute la pertinence de

— VISER LES SOMMETS GRÂCE AUX INTERNATS D'EXCELLENCE

Tremplin de la réussite, épanouissement, territoires, alliances éducatives, donner la possibilité à chacun d'aller au-delà de lui-même.

Les internats d'excellence s'inscrivent dans une politique d'égalité des chances principalement en direction des élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

La labellisation « internat d'excellence » de 4 internats s'inscrit dans une démarche de projet éducatif impulsée depuis 5 ans dans les 31 internats de l'académie de Strasbourg. L'objectif de ces projets vise une prise en charge éducative qui réponde aux besoins spécifiques des élèves internes. Pour dépasser le service d'hébergement, les élèves sont accompagnés dans le travail scolaires, des activités d'ouvertures culturelles leurs sont également proposées.

A la rentrée 2021 trois établissements labellisés « internat d'excellence » accueilleront des élèves internes :

- Le lycée Deck de Guebwiller accueille des internes de la 6e au BTS. 50 élèves sont scolarisés dans trois établissements de Guebwiller (un collège et deux lycées). Les collégiens sont issus à 76% de CSP défavorisées à 35% de CSP très défavorisées. Pour les lycéens ils sont issus à 86% de CSP défavorisés, à 43% de CSP très défavorisées.
- Le lycée Louis Armand de Mulhouse va accueillir à la rentrée 2021 des élèves de la 6e aux classes préparatoires de la cité éducative des coteaux. Les 150 élèves seront scolarisés dans deux collèges de la cité éducative et au lycée Louis Armand. Les collégiens seront accueillis sans nuitée sur le temps périscolaire à la rentrée 2021.
- Le lycée Gustave Eiffel de Cernay scolarise 120 élèves internes de la voie professionnelle (lycéens et apprentis). Cet internat du pro est mixte.

Une sélection de ressources pédagogiques a été publiée sur le site académique pour accompagner les élèves dans leur cheminement individuel :

- Des vidéos métiers : s'informer sur les métiers et témoignages de professionnels (chaîne youtube Onisep)
- Des quiz sur les domaines professionnels
- Le site de la région Grand Est pour accéder aux places d'apprentissage
- Des vidéos de professionnels réalisés par des CIO et des missions locales
- Les parcours de formation post 3ème (Onisep)
- Les portes ouvertes en ligne de l'académie
- Des MOOCS orientation (Projet sup)
- Des vidéos Onisep Des métiers porteurs d'avenir de la région Grand Est
- Les portes ouvertes en ligne des Universités alsaciennes et des lycées de l'académie

— POUR LES COLLÈGES

Plus de 1000 collégiens, ont participé à des rencontres avec des professionnels (Ex. marine nationale), à des ateliers coaching en ligne (CCI) ou à de nombreuses actions mises en place au sein même des collèges, telles que des découvertes métiers du BTP (partenariat DAET-VINCI), des ateliers CV et lettres de motivation, les parcours transfrontaliers, des ateliers sur l'estime de soi, des témoignages de parents, des visites virtuelles d'établissements...

— POUR LES LYCÉES

Près d'une centaine d'actions liées à l'actualité des réformes ont été proposées, telles que la présentation détaillée des BUT, grâce aux visio-conférences. Les lycées et les CIO ont été porteurs d'actions pour permettre

aux élèves d'approfondir leur réflexion : visites virtuelles d'établissements du secondaire et d'enseignement supérieur, découvertes de BTS, ateliers de rédactions de CV et lettres de motivation, Forum, conférences sur les filières d'enseignement supérieur (Universités, CNAM, CPGE...), présentation de plateaux techniques...

— LES CAFÉS DE L'ORIENTATION

5 Cafés orientation (virtuels) ont été organisés par l'ONISEP pour valoriser la voie technologique et présenter les différents bacs technologiques : le bac STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), le bac STL (sciences et technologies de laboratoire), le bac ST2S (sciences et techniques sanitaires et sociales), le bac STMG (sciences et technologies du management et de la gestion). Des enseignants et des professionnels (21), accompagnés d'un élève ou d'un étudiant (17) ont répondu aux questions posées par les 360 participants.

5.



L'ÉPANOUISSEMENT

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT





5.1 - CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'opération **Vacances apprenantes** a été initiée à l'été **2020** pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire : renforcer les connaissances des élèves après plusieurs semaines de fermeture des écoles, leur permettre de s'aérer, de se dépenser et de se cultiver.
- Opération reconduite en **2021**, les Vacances apprenantes ont déjà permis à **1 million** d'enfants de profiter d'activités culturelles, sportives ou de nature près de chez eux ou de partir en vacances pendant l'été.
- On compte ainsi près de **250 000** élèves bénéficiaires du dispositif École ouverte en 2020-2021, **570 000** jeunes bénéficiaires des accueils de loisirs, et **70 000** bénéficiaires des Colos apprenantes, dans le cadre de 1 676 séjours labellisés.

— LE DISPOSITIF VACANCES APPRENANTES

L'opération repose sur plusieurs dispositifs qui ont été enrichis et complétés à l'été 2021, dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, afin d'assurer la **consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs**, encadrées par des professionnels et leur permettant de retrouver des moments de vie collective et de partage.

Le bilan de la précédente session est le résultat d'une forte mobilisation sur le terrain pour faire face à l'enjeu de la continuité pédagogique : près de **20 000 professeurs et autres personnels** de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ont participé au

dispositif. Aux côtés des services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs se sont également mobilisés à la hauteur de l'enjeu.

— ÉCOLE OUVERTE

École ouverte, École ouverte buissonnière et Été du pro

Le dispositif **École ouverte** donne la possibilité aux élèves de se rendre dans leur école, collège ou lycée pendant l'été afin de bénéficier d'activités enrichissantes pour renforcer les apprentissages scolaires, se cultiver, se dépenser et s'aérer. Initialement réservé à l'éducation prioritaire et aux élèves de collège, ce dispositif a été étendu en 2020 à tout le territoire et à tous les niveaux.



5.2 - LE PLAN MERCREDI

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le Plan mercredi a été initié en 2018 pour accompagner les collectivités et soutenir le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi.
- Les activités soutenues au titre du Plan mercredi sont culturelles et artistiques (**92 %** des plans signés), sportives (**90 %**), environnementales (**85 %**), civiques (**77 %**), scientifiques et numériques (**57 %**). Elles garantissent une diversité et une progressivité pédagogiques sur l'année, et font appel aux ressources du territoire.

Le Plan mercredi repose sur l'engagement des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à mettre en place des activités éducatives de grande qualité le mercredi dans un cadre structuré qui est celui d'un accueil de loisirs respectant une « charte qualité Plan mercredi ». La signature d'un Plan mercredi est conditionnée à l'existence d'un projet éducatif territorial (PEdT).

Le Plan mercredi vise à :

- promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi ;
- renforcer la qualité des offres périscolaires et leur complémentarité avec les apprentissages scolaires dans une démarche de continuité éducative ;
- favoriser l'accès à la culture et au sport ;
- réduire les fractures sociales et territoriales.

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants

- l'ancrage du projet dans le territoire
- la qualité des activités.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont des lieux de vie des enfants et des jeunes et constituent des temps éducatifs complémentaires aux apprentissages acquis dans le temps scolaire et familial. Ce sont des espaces de socialisation qui favorisent le développement de l'enfant et son esprit critique.

Le Gouvernement a lancé le « Plan mercredi » en 2018 avec l'ambition : construire un cadre de confiance pour les usagers et les organisateurs des accueils collectifs de mineurs le mercredi, visant un double objectif de qualité des activités proposées et de continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

Le « Plan mercredi » vient conforter l'idée que les temps scolaires et périscolaires sont synonymes de continuité éducative et s'adosse nécessairement à un Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

Il permet aux organisateurs d'accueils de loisirs signataires de bénéficier d'assouplissements réglementaires prévus par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

- desserrement des taux d'encadrement,
- inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement,
- réduction de la durée minimale de fonctionnement requise pour l'accueil de loisirs périscolaire.

Le label « Plan mercredi » s'organise autour de quatre axes :

- la complémentarité des enjeux éducatifs des temps périscolaires du mercredi avec les autres temps,
- l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants, en particulier des enfants en situation de handicap,
- l'inscription des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
- la proposition d'activités riches et variées comprenant des sorties éducatives et visant une réalisation finale.

Le label « Plan mercredi » en région Grand Est

256 labels « Plan mercredi » concernent plus de 310 000 enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire.

Dans le Bas-Rhin, 6 collectivités ont signé un projet éducatif de territoire – plan mercredi

Illkirch Graffenstaden, Drusenheim, Strasbourg, Communauté de Communes Sauer et Pechelbronn, Oberhausbergen, Gries



5.3 - S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

Le dispositif « J'apprends à nager » et soutient les stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV et ZRR) et pour les enfants handicapés âgés de 6 à 14 ans. Il a été complété en 2019 par le dispositif « Aïssance aquatique » qui consiste en la mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager et jusqu'à 10 ans pour les enfants handicapés ainsi que l'organisation de formations à l'enseignement de l'aisance aquatique.

Les sessions d'apprentissage peuvent se dérouler pendant les vacances scolaires, pendant les week-ends, ou lors des temps périscolaires. A l'issue de leur stage, les enfants devront réussir le test du Sauv'Nage ou un test d'aisance aquatique. Initialement en piscines, ces deux programmes sont étendus depuis 2020, à des lieux de pratiques différents comme les lacs ou les piscines privées de camping ou d'hôtel.

Les dispositifs en chiffres

En 2021, pour le Grand Est, le nombre prévisionnel d'enfants concernés par ces politiques publiques est estimé à environ 9 000, pour un budget de l'Etat de 342 000 € (contre 201 472 € en 2020 « Savoir rouler à vélo » (SRV) a été lancé en 2019. Ce programme est destiné aux enfants du primaire et vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire pour une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Il constitue un des éléments structurants du plan « vélo et mobilités actives » centré sur le triplement l'utilisation du vélo à l'horizon 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des

Français.

L'objectif est d'atteindre 25% des élèves inscrits au CM2 en 2022.

Pour la région académique Grand Est, l'objectif pour 2021 est d'atteindre 5 800 jeunes et 15 500 en 2022. Au 1er juillet 2021, plus de 3 600 enfants du Grand Est ont obtenu leur attestation de réussite « savoir rouler à vélo ».

— SAVOIR NAGER

L'acquisition du savoir nager est une priorité interministérielle. Pour augmenter le nombre d'élèves qui quittent la scolarité obligatoire en possession de l'attestation du savoir nager, un comité de pilotage académique a été constitué. Sous l'impulsion de ce comité de pilotage, des spécialistes de l'enseignement de la natation du 1er degré, du 2nd degré et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et du sport travaillent ensemble pour faire évoluer les pratiques pédagogiques des enseignants. Ce comité travaille également à la rédaction d'une charte académique du savoir nager afin d'associer pleinement les collectivités territoriales à cette priorité.

Le « savoir nager » est une des priorités pour les élèves répondant à leur besoin d'activité physique avec maîtrise d'un milieu particulier. Il permet également de lutter contre les noyades dans les piscines privées ou les bassins naturels. Un travail collaboratif entre les collectivités, les piscines et l'éducation nationale a permis de proposer des séances

de natation pour les classes élémentaires sous forme de stages massés en bassin extérieur ou intérieur au mois de juin.

Il s'agit de proposer 8 séances de natation sur une ou deux semaines pour les élèves d'une même classe avec prise en charge des élèves par les enseignants et les Maîtres-Nageurs Sauveteurs. Cet apprentissage massé permet d'obtenir d'excellents résultats et est très apprécié à la fois des enseignants, des MNS et des élèves.

Trois piscines du Haut-Rhin organisent à titre expérimental ces stages massés :

- Village-Neuf (12 classes concernées)
- Mulhouse M2A (10 classes concernées)
- Colmar (6 classes concernées)

— LE PLAN «AISANCE AQUATIQUE» EN MATERNELLE

At atatemodiora aspeditatus erio. Uptaero
Le plan « aisance aquatique » propose une approche rénovée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour faciliter la familiarisation avec l'eau pour les élèves d'école maternelle. Il s'agit de favoriser les premiers apprentissages de la natation et de mieux prévenir les risques de noyades.

Dans le **Haut-Rhin**, en partenariat avec le Mulhouse Olympique Natation, ce dispositif est proposé pour 7 classes de MS/GS à raison d'une séance par jour sur 2 semaines ou de deux séances par jour sur 1 semaine.

Dans le **Bas-Rhin**, des classes bleues sont organisées à la piscine de Bischwiller avec 15 classes concernées par le dispositif.

— PASS'SPORT : POUR UNE RENTRÉE SPORTIVE !

La situation sanitaire a lourdement impacté le sport avec une baisse générale de l'activité physique et sportive des Français. Dans ce contexte, le gouvernement a voulu une mesure favorisant la prise de licence dans un club à la rentrée 2021, soutenue par un effort financier massif et inédit de 100 M€. Cette initiative vient ainsi renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, en contribuant à mieux faire connaître l'offre sportive dans nos territoires. Le Pass'Sport est une initiative inédite qui permettra à 5,6 millions d'enfants de bénéficier d'une aide de l'État de 50 euros pour s'inscrire dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

Les sportifs Laure Boulleau et Tony Parker sont les ambassadeurs de cette nouvelle aide gouvernementale qui constitue non seulement une mesure de relance pour le secteur sportif associatif mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et

aux jeunes les plus défavorisés de notre pays l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

425 302 jeunes sont éligibles à ces aides ce qui correspond à 228 783 familles bénéficiaires.

Pour le Grand Est, 6 935 000 € permettent de financer 138 700 «Pass'Sport», soit 32,6 % des 425 302 jeunes bénéficiaires potentiels.

— GÉNÉRATIONS 2024

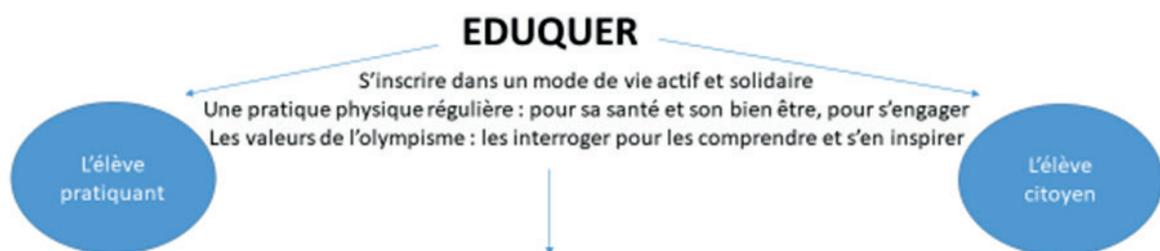
Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique sportive des jeunes

Les Jeux olympiques et paralympiques constituent une opportunité exceptionnelle, susceptible de créer des dynamiques positives dans les écoles, les collèges et les lycées. Initialement au cœur du projet coubertinien de rénovation des Jeux olympiques modernes, les relations fortes entre éducation et olympisme doivent désormais laisser une empreinte durable, un héritage dont les nouvelles générations pourront se nourrir, qu'il s'agisse d'engagement pérenne dans une pratique sportive ou d'intégration des valeurs de l'olympisme. Celles-ci, rappelées dans la Charte olympique, constituent une trilogie - excellence, amitié, respect - qui forme autant de défis à relever par notre Ecole.

Par leur capacité à offrir des modèles d'identification, à permettre à la faculté d'émerveillement de nos élèves de s'exprimer, à montrer dans un rapport de proximité inédit combien le sport peut être un outil d'éducation remarquable à la condition qu'on en accompagne l'utilisation, les Jeux olympiques et paralympiques mettent en perspective les relations entre l'Ecole et le Club pour les nouvelles générations.

Chaque école, collège, lycée a un référent Génération 2024. Ces référents sont réunis sur la plate-forme MAGISTERE : diffusion de l'information, forum, mutualisation de ressources.

LE PROGRAMME D'IMPULSION ACADEMIQUE « CONSTRUIRE L'HERITAGE DES JEUX »



Les temps forts :

- **Journée nationale du sport scolaire (3ème mercredi de septembre)**
- **Semaine olympique et paralympique (1ère semaine de février)**
 - **Journée olympique (23 juin)**

GÉNÉRATION
2024



LA CLASSE COUBERTIN-MILLIAT Former de jeunes ambassadeurs olympiques

- 30 élèves de classes de cinquième (15 filles 15 garçons) issus de 15 collèges de l'académie ont été désignés en juin 2019 sur des critères d'engagement citoyen, sportif et scolaire.
- Ils seront regroupés chaque année (entre 2 et 5 jours) jusqu'en 2024.
- Premier regroupement au Centre Sportif Régional de Mulhouse du 27 au 29 août 2019 :



Des activités



Des rencontres



CRÉER UN GROUPE CLASSE:

Création d'un groupe snapchat entre les élèves de la classe !
Création d'un blog dédié à la classe et à ses actions pour échanger les expériences
Invitation des élèves à des événements sportifs de haut niveau

ENTREtenir un PARTENARIAT ÉTROIT AVEC L'UNSS :

Formation des élèves aux rôles de Jeunes Officiels
Participation des élèves à l'organisation d'événements académiques.



PERSPECTIVES :

Déplacement au Musée Olympique à Lausanne
Continuité du partenariat avec UNSS
Création d'une Association pour impliquer les élèves dans leur rôle d'ambassadeurs du sport et des Jeux Olympiques (à l'image du Conseil de Vie Collégien).
Participation aux Jeux Régionaux de la Jeunesse 2021

6.



UN MILLION D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS





6.1 - TRANSFORMER LES RESSOURCES HUMAINES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La feuille de route RH académique

- 3 idées directrices
- moderniser et développer les outils de communication
- impulser une culture RH partagée autour de valeurs communes
- individualiser les parcours professionnels et détecter les talents
- 20 mesures
- 20 pilotes
- Un déploiement progressif depuis décembre 2020

Dans le contexte du Grenelle de l'éducation, l'académie de Strasbourg a élaboré fin 2020 une feuille de route pour les ressources humaines. Ses 20 mesures, pilotées par 20 pilotes missionnés, visent à **transformer en profondeur les ressources humaines** pour répondre aux nouveaux enjeux du service public, et pour renforcer l'attractivité des métiers et des carrières de tous les personnels. Cette ambition de transformation se déploie sur les années 2020 à 2022 autour de trois idées directrices : moderniser et développer nos outils de communication, impulser une culture partagée autour des ressources humaines et renforcer la personnalisation des parcours professionnels.

Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et ses souhaits

L'académie de Strasbourg a déployé une mission académique de l'encadrement au printemps 2021, mesure à part entière de la feuille de route RH académique. Cela témoigne d'une volonté forte de prendre plus globalement en compte les viviers de potentiels et de compétences à disposition de l'institution, y compris dans le premier

degré (vivier inter-corps et inter-degrés). L'objectif est aussi de renforcer la cohésion des cadres repérés pour leur potentiel d'évolution et leur projection dans un parcours de mobilité fonctionnelle et géographique. Dès maintenant, cette initiative contribue à impulser une marque employeur de qualité : attractivité vis-à-vis de l'extérieur, fidélisation des personnels, reconnaissance de l'investissement et des compétences, recherche d'une évolution professionnelle. 25 personnes sont identifiées au titre de ce vivier.

Permettre à chacun d'être l'acteur de son parcours professionnel

L'académie de Strasbourg œuvre en 2021-22 à l'élargissement de son dispositif d'immersion professionnelle. Porté par le service RH de proximité, ce dispositif a vocation à offrir une solution souple et adaptable à l'ensemble des personnels de l'académie pour contribuer à l'atteinte de leurs objectifs de mobilité fonctionnelle. L'objectif est de permettre aux volontaires de découvrir un service, une mission et les différentes tâches d'un autre métier que le leur, afin de

Gérer les ressources humaines au plus près des territoires : la feuille de route RH

L'accompagnement personnalisé au plus près des personnels est un enjeu primordial pour l'académie, qui se traduit depuis fin 2020 et jusqu'en 2022 par de nombreuses mesures de la feuille de route RH académique destinées à promouvoir la force du collectif. L'académie recherche par cette dynamique à mettre en cohérence, valoriser, développer ou refonder des dispositifs qui existent déjà, afin de toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnels.

— RENFORCER L'ESPRIT D'ÉQUIPE

La structure même du pilotage de la feuille de route RH, qui implique de travailler en mode projet, constitue un changement d'habitudes, une réorganisation des pratiques professionnelles au sein de la direction des ressources humaines pour renforcer l'esprit d'équipe. Autour des enjeux communs de ce document de pilotage, les services et acteurs multiplient les occasions de travailler en synergie et en transversalité, entraînant ainsi une transformation de la culture professionnelle et donc des modes de fonctionnement de l'organisation (y compris transversalité recherchée avec le premier degré):

- Promouvoir la transparence, la clarté, le décloisonnement, le sentiment d'appartenance et le développement d'un sens commun.
- Utiliser le levier du numérique : espaces de travail collaboratifs entre services, veille d'information RH pour promouvoir la fonction RH et mieux informer, être accessible et se rapprocher de l'utilisateur (ProxiRH)
- Saisir l'opportunité de cette trajectoire de modernisation RH pour rassembler les personnels autour de valeurs communes et d'une marque employeur positive : dimension de protection et prévention, actions destinées à soutenir les personnels, à participer à leur qualité de vie au travail (QVT) et à prévenir leurs risques psychosociaux (RPS) (ex : cellule de facilitation des relations professionnelles)

— LA FORMATION DAFOR DES NOUVEAUX ENTRANTS DANS LE MÉTIER

Adjoints gestionnaires d'EPL, secrétaires de direction et secrétaires de gestion ont accès à cette formation qui contienne à un esprit de promotion. L'accent est mis sur l'accueil des nouveaux entrants dans le métier et ceux bénéficiant d'une adaptation à l'emploi. Seront ainsi réunis dès la fin août les nouveaux adjoints gestionnaires nommés en EPL mais aussi les secrétaires

de direction et de gestion bénéficiant de cette adaptation à l'emploi. L'objectif est de soigner l'accueil, d'axer celui-ci sur la connaissance des services rectoraux (présence de ces derniers à la réunion), des personnes et du déroulement de l'année à venir (plan de formation, moments clés, personnes ressources). A cet effet, il est prévu qu'un livret d'accueil de type « kit du nouvel arrivant » soit déployé cette année. Ce temps d'accueil est aussi un temps où l'on peut repérer des besoins spécifiques en accompagnement pour ainsi ajuster ensuite l'offre proposée. Cette formation permet aux entrants dans le métier de se rencontrer, de se connaître et d'avoir cette conscience du réseau et de la collégialité existante pour prendre ses fonctions de manière rassurante, en se sachant entouré.



6.2 - RAPPROCHER L'INSTITUTION DE SES PERSONNELS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Expérimenté en 2018-2019 et généralisé à la rentrée 2019, un **service de gestion et d'accompagnement des ressources humaines** de proximité a été mis en place sous la forme de conseillers RH de proximité. **364** conseillers ont ainsi été formés à l'IH2EF et sont en poste depuis juin 2021.
- Des **feuilles de route RH académiques** pour une GRH de proximité renforcée qui implique l'ensemble des acteurs (chefs d'établissement, directeurs d'école, adjoints gestionnaires, corps d'inspection, conseillers RH de proximité, etc.).

— RH DE PROXIMITÉ

Depuis fin 2019, le service des ressources humaines de proximité offre à tous les personnels de l'académie, quel que soit leur métier, un espace d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation, dans un cadre strictement confidentiel. Densifié à la rentrée 2020 et animé par un coordonnateur, il compte six membres, dont trois sont spécialisés dans l'accompagnement des évolutions de carrière et deux sont formés à la régulation des relations au travail.

Ouverte depuis octobre 2020, la plateforme ProxiRH, accessible 24h/24 et 7j/7 depuis le portail Arena, permet à tout agent d'adresser une demande au service (demande écrite ou prise de rendez-vous immédiate en ligne). Cette démarche s'effectue en toute confidentialité avec la garantie d'une prise de contact et d'une réponse dans un délai maîtrisé.

Repères

- 6 personnels de catégorie A dédiés à la mission

- 2 départements couverts (4 personnels par département, deux ayant une compétence académique)
- 4 lieux d'accueil principaux répartis entre Strasbourg, Colmar et Mulhouse
- Un nombre de sollicitations en hausse : environ 1800 sollicitations entre septembre 2020 et juin 2021
- Un service ouvert à tous : 37% des usagers relèvent du second degré, 33% du premier degré, 13% des corps IATSS, 8% sont agents non titulaires (dont AED, AESH), 5% relèvent de corps d'encadrement et 4% du secteur privé et d'autres employeurs publics.
- Réactivité (délai de prise en charge inférieur à 24h en moyenne) et disponibilité (entretiens de 55 minutes en moyenne)
- Un taux de satisfaction des usagers de 4,5/5 (source : ProxiRH)

— LANCEMENT DU DISPOSITIF DE FACILITATION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

L'académie de Strasbourg a déployé en décembre 2020 une cellule de facilitation des relations professionnelles. Ce dispositif de

prévention ouvert à tous les personnels et aux encadrants est inscrit dans la feuille de route RH académique comme un des leviers permettant d'impulser une culture RH partagée autour de valeurs communes.

Le processus de facilitation propose un espace de dialogue sécurisé à plusieurs personnes volontaires qui ressentent des difficultés relationnelles dans leurs interactions professionnelles (conflits entre pairs ou hiérarchiques). Il s'agit de mettre en œuvre la facilitation au plus tôt, pour éviter une dégradation préjudiciable des conditions de travail. Le tiers facilitateur garantit l'espace de dialogue respectueux dans sa forme pour aider les parties concernées à trouver entre elles et en elles-mêmes les ressources à leur problème et identifier les pistes possibles et réalisables de sortie du conflit.

Le processus de facilitation est porté par un groupe pluridisciplinaire de professionnels des ressources humaines : psychologue de travail, assistants sociaux des personnels et référents RH de proximité.

CALENDRIER

- **Rentrée 2020** : élargissement du service
- **Octobre 2020** : déploiement de l'application dédiée : ProxiRH
- **Automne 2020** : participation active de la RH de proximité à la création du dispositif académique de facilitation des relations professionnelles
- **Décembre 2020- juillet 2021** : mobilisation forte de la RH de proximité dans le déploiement de la feuille de route RH académique
- **Février 2021**: lancement d'une application de recueil des besoins de formation en février 2021
- **Mars 2021**: lancement d'une lettre d'info RH à tous les personnels
- **Juin 2021** : animation du stand de l'académie de Strasbourg au salon virtuel de l'emploi public de la région Grand Est
- **2021-22** : densification du réseau RH de proximité pour toujours mieux répondre aux attentes des personnels

Covid-19 : gestion de la crise sanitaire et continuité pédagogique



L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 EN CHIFFRES

→ **80 millions** de masques distribués dont :
57 millions à la rentrée 2020
+ 300 000 masques inclusifs en octobre 2020

23 millions début 2021
+ 300 000 masques inclusifs

→ **467 198** tests antigéniques réalisés pour les élèves et les personnels

3 792 234 tests antigéniques proposés aux élèves et aux personnels

→ **2 339 747** tests salivaires réalisés (personnels et élèves confondus)

4 164 222 tests salivaires proposés (personnels et élèves confondus)

→ **26 millions** d'autotests distribués aux personnels et lycéens depuis le 26 avril 2021

6,5 millions d'autotests mis à disposition des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs via le réseau des préfetures

172 000 enfants de parents de professions prioritaires dans la gestion de la crise ont pu être accueillis dans plus de 17 000 pôles scolaires durant la semaine du 6 avril 2021. Cet accueil s'est poursuivi pendant les deux semaines de vacances de printemps, assuré par les collectivités territoriales.

- du 12 au 16 avril : **81 000 mineurs** accueillis dans 5 038 structures
- du 19 au 25 avril : **149 421 jeunes** accueillis dans 4 226 structures

DES OUTILS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

MA CLASSE À LA MAISON, constituée de 3 plateformes et d'une solution de classe virtuelle, c'est :

- **1 873 197** familles accompagnées
- **17 513 561** visites
- **479 368** enseignants utilisateurs
- **11 467 214** classes virtuelles tenues, pour une moyenne de 164 000 classes par jour

→ [Apps.education.fr](https://apps.education.fr) rassemble des outils pour travailler à distance

LES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL ont massivement contribué à la continuité pédagogique :

- **58 millions** de pages vues par jour
- **217 millions** de visites pour le seul mois de mars 2020

Depuis la rentrée 2020, le dispositif national de mesure d'audience des ENT révèle des usages accrus :

- **29 930 953** visites, soit + 117 % par rapport à l'année précédente

DES SUPPORTS POUR RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS

CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Fiches pédagogiques, films, podcasts et liens pour adapter la pédagogie aux élèves à besoins éducatifs particuliers

ACCESSIPROF

Ressources et adaptations pédagogiques

NATION APPRENANTE

Onglets dédiés aux élèves allophones

UNE RÉPONSE POUR LES FAMILLES EN RUPTURE NUMÉRIQUE

DOCAPOSTE, plateforme d'envoi des devoirs papiers aux familles en partenariat avec La Poste :

- **40 699 élèves** bénéficiaires en France métropolitaine
- **289 123 devoirs** envoyés aux familles, dont **43 677** pour les collectivités d'outre-mer

UN SOUTIEN DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA PRESSE

LUMNI, offre éducative gratuite de l'audiovisuel public, s'installe dans le paysage des ressources pédagogiques avec chaque mois :

- **1,2 million** de visiteurs uniques pour la brique « Élèves » et **1,1 million de vidéos** vues
- **211 000** visiteurs uniques pour la brique « Enseignement » et **204 000 vidéos** vues

EDUC'ARTE

plateforme éducative accessible aux enseignants et à leur classe :

→ <https://educ.arte.tv>

RADIO FRANCE

participe à la « Nation apprenante »

ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

CANOTECH

a permis la formation de :

- **+ de 125 000 enseignants**
- soit **604 000 h** dispensées

ÉDUBASE

compile près de **350 scénarios** pédagogiques

ÉDUSCOL

met à disposition des ressources nationales et académiques, des conseils, des outils de positionnement depuis le début de la crise

UN INVESTISSEMENT SANS PRÉCÉDENT

POUR DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

105 millions d'euros investis dans le cadre du Plan de relance pour :

- équiper les écoles
- accompagner
- services et ressources numériques





education.gouv.fr
#rentree2021



Contact presse
03 88 23 38 48
jeanne-helene.pierson@ac-strasbourg.fr